

Budget primitif de la Ville pour 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : La séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires pour 1998 s'est déroulée le 19 janvier dernier. A cette occasion, nous avons pu échanger diverses réflexions sur l'élaboration du budget de 1998 dont le projet vous est à présent soumis.

Notre assemblée a déjà pris plusieurs décisions relatives à ce budget, notamment :

. **le 15 décembre 1997 :** vote des différents tarifs, taxes et droits,

. **les 19 janvier et 16 février 1998 :** vote de diverses subventions et participations et vote de divers crédits d'investissement.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Commission du Budget s'est réunie le 19 mars dernier.

Outre le présent rapport, divers documents vous sont adressés en annexe :

- pour le budget général :

1. Une fiche récapitulative des grandes catégories de recettes (en montant et en pourcentage),
2. Une fiche récapitulative des grandes catégories de dépenses,
3. Une note sur le financement des investissements (par autofinancement, emprunts et subventions).

- pour le budget principal :

4. La balance récapitulative des recettes (par fonctions et sections),
5. L'état des principales recettes,
6. La balance récapitulative des dépenses (par fonctions et sections),
7. L'évolution des dépenses de fonctionnement entre le BP 1997 et le projet de BP 1998,
8. La liste des subventions d'équipement, de fonctionnement, subventions exceptionnelles et fonds de concours,
9. Fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 1997,
10. Données diverses complémentaires.

- pour les budgets annexes :

11. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service des Eaux,
12. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Assainissement,
13. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées,

14. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Forêts.

Vous sont également adressées un certain nombre d'annexes et notamment celles prévues par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

15. Le bilan, par secteur d'activités, de l'action menée par la Ville en 1997,

16. Diverses statistiques relatives au personnel de la Ville,

17. Etat de la dette au 01/01/1998,

18. Liste des intérêts courus non échus au 31/12/1998 (I.C.N.E.),

19. Etat des instruments de couverture du risque financier au 01/01/1998 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence,

20. Etat de la dette - Emprunts renégociés en 1998 - Emprunts de refinancement,

21. Provisions pour dette financière à remboursement différé - Année 1998,

22. (*) Etat des immobilisations (constructions, immobilisations incorporelles en cours d'amortissement, installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement, autres immobilisations corporelles en cours d'amortissement, véhicules et engins acquis avant le 1/01/1996 et non amortissables, participations et créances rattachées à des participations, autres immobilisations financières),

23. Etat des provisions constituées - Exercice 1998,

24. Etat des emprunts garantis par la commune,

25. Etat des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier au 01/01/98,

26. Etat des engagements donnés,

27. Etat des engagements reçus,

28. Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,

29. Etat du personnel au 1/01/1998,

30. Etat des concours aux associations en 1996,

31. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,

32. Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune,

33. Diverses statistiques relatives au personnel du Centre Communal d'Action Sociale,

34. Un document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale,

35. Etat des crédits de trésorerie - Exercice 1997,

36. Budget principal - Vue d'ensemble des prévisions de crédits inscrites au budget de l'exercice 1997,

37. Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes - Présentation consolidée avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

(*) Compte tenu du nombre important de pages composant ce document, sa diffusion n'a pas été faite. Il peut être consulté à la Direction du Service Finances, Centre Administratif Municipal - 2, rue Mégevand - Entrée B - 3^{ème} niveau

Analyse générale du budget primitif 1998

Le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été soumis le 19 janvier 1998, a dressé un état des lieux de notre collectivité par rapport aux autres grandes villes et a indiqué ce que sont les priorités de la Municipalité pour les années 1998 et suivantes. Deux priorités :

- * la vie quotidienne,
- * la dimension de capitale régionale.

- **la vie quotidienne**, c'est la citoyenneté avec les conseils de quartier, l'action en direction de la jeunesse (emplois jeunes, etc.) et l'action sociale qui a toujours occupé une place prépondérante dans notre cité.

- la dimension de capitale régionale.

Les grands chantiers : CHORUS, l'échangeur de Marchaux, la réhabilitation du Parc des Expositions et de la salle multifonctionnelle en partenariat, la piscine La Fayette, la Citadelle.

Ces investissements importants sont un stimulant et une aide pour nos entreprises. Les budgets des grandes villes sont de plus en plus difficiles à établir mais cela n'empêche pas d'avoir des projets ambitieux, ce qui nous amène à faire des choix parfois délicats.

L'application de la réforme comptable M14 en 1996 rendait les comparaisons difficiles avec les budgets précédents. En 1997, la M14 a connu encore quelques modifications qui ne faciliteront évidemment pas la tâche des Conseillers Municipaux mais nous espérons que 1998 connaîtra les derniers ajustements de la réforme.

Il est toujours possible de reprendre les excédents de l'année précédente, ce que nous avons fait pour éviter d'augmenter la pression fiscale. C'est donc 15 MF que nous avons repris sur le solde de l'exercice 1997. La reprise est la même que pour l'équilibre du BP 1997.

Il est à noter que les subventions d'équipement qui sont désormais en section de fonctionnement occupent une place importante dans ce budget, leur montant augmente de 33 %.

Ce transfert des subventions d'équipement est un des points forts de la réforme comptable mais qui a rendu les comparaisons difficiles avec les années antérieures à 1996.

Examinons à présent successivement le Budget Général et ses composantes (le Budget Principal et les Budgets Annexes).

LE BUDGET GENERAL

Le Budget Général de la Ville (Budget Principal et Budgets Annexes) s'élève à 1 368 MF. Il augmente de 5,2 % contre 6,6 % en 1997.

Cette augmentation relativement importante par rapport à l'inflation de 1997 (+ 1,1 %) est constatée tant pour le Budget Principal (+ 2,9 %) que globalement pour les Budgets Annexes (+ 21,2 %). L'augmentation très importante des budgets annexes résulte de la mise en place en 1998, pour les budgets Eaux et Assainissement, de deux facturations dans l'année.

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et annuité de dette en capital) s'élèvent à 355,9 MF soit 26 % du Budget Général (24,7 % dans le budget 1997).

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) s'élèvent à 201,6 MF contre 170,4 MF en 1997, soit + 18,3 %, ce qui traduit l'effort d'investissement qui est fait. Cela permet d'offrir aux entreprises les débouchés économiques qui leur sont indispensables.

S'agissant des crédits d'investissement, il convient d'y ajouter les dépenses qui seront financées par le budget supplémentaire de 1998 et qui sont à ce jour arrêtées à 15,8 MF (cf. page 230).

Nous maintiendrons également notre effort en matière de maîtrise de l'endettement en limitant le recours à l'emprunt à 86,3 MF (81 MF pour le Budget Principal et 5,3 MF pour le Budget Assainissement) contre 88,1 MF en 1997 et 90,5 MF en 1996.

L'amélioration de notre taux d'autofinancement passe par une réduction sensible de nos dépenses et notamment de l'endettement. Il est bon de se rappeler que le recours à l'emprunt, même à des taux intéressants comme ceux qui nous sont proposés actuellement, reste une charge qu'il convient d'assumer aux cours des exercices suivants et qui pèse durablement sur l'équilibre financier de notre collectivité. Rappelons que les taux d'intérêt réel, écart entre les taux des prêts et l'inflation restent toutefois élevés (près de 4 points).

Notre endettement par habitant passe de 7 406 F à 7 163 F au 01/01/98. Nous ne disposons pas de ratios récents sur le poste ; toutefois le Guide Statistique de Gestion Financière, paru en novembre 1997, fait ressortir pour les villes de + de 100 000 habitants, un endettement moyen de 6 779 F/ habitant au 01/01/97.

Le 19 janvier dernier, nous vous avons présenté une étude menée par le Crédit Local de France sur nos comptes 1993 à 1996 et la comparaison d'un panel de 14 villes comparables à la nôtre.

Cette étude fait apparaître pour Besançon une capacité de désendettement total en 6 ans alors que pour le panel cette durée est de 9 ans.

Globalement les actions de gestion active de dette ont porté sur 415 MF en 1997. Nous avons profité de la baisse significative des taux fixes pour :

- transformer la part restante de dette à taux fixes supérieurs à 9 % (20,6 MF d'encours) en taux fixe moyen à 4,8 %,

- sécuriser une dette à taux variable ou révisable à un taux fixe moyen de 4,9 % (187 MF d'encours),

- gagner en possibilités d'arbitrage en transformant deux contrats sur index Pibor et Libor en contrat multi-index (38 MF d'encours),

- renégocier les marges sur Pibor et taux monétaire de contrats existants, réduction moyenne de 0,06 (169 MF d'encours).

L'annuité de dette du Budget Général passe à 191,9 MF contre 193,8 MF en 1997. L'encours de dette est en baisse de 37,5 MF.

L'étude du Crédit Local de France fait apparaître que de 1993 à 1996 nos dépenses d'intérêts ont baissé de 33 % alors que pour le panel la baisse n'est que de 13 %.

S'agissant **de l'autofinancement** (dépenses d'équipement non financées par l'emprunt ou subventions), il s'était élevé en 1997 à 68 MF sur un total de dépenses de 170,4 MF, soit un pourcentage de 39,9 %.

Pour 1998, ce montant s'élève à 107,8 MF sur un total de dépenses d'équipement de 201,6 MF soit un pourcentage de 53,5 %.

Le niveau d'autofinancement atteint est exceptionnel et il sera sans doute moins important en 1999 ; il est dû au niveau important des dépenses d'équipement des budgets Eaux et Assainissement (+ 27 MF) sans recours à plus d'emprunt, les recettes courantes augmentant du fait du changement du rythme de facturation.

Examinons à présent les différents budgets et leurs principaux éléments financiers, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes.

LE BUDGET PRINCIPAL

Son montant s'élève à 1 172 MF. Il représente près de 86 % du Budget Général soit un pourcentage de même niveau qu'en 1997. Les investissements importants réalisés par les Budgets Annexes et notamment les budgets Eaux et Assainissement ont fait progresser ces derniers plus rapidement que le Budget Principal.

Le Budget Principal est alimenté pour 39 % de ses recettes par la fiscalité locale, pourcentage similaire depuis 1996.

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et annuité de dette en capital) s'élèvent à 268 MF sur un total de dépenses de 1 172 MF soit 22,9 % à comparer au pourcentage correspondant de 1997 : 22,8 %.

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) s'élèvent à 130 MF à comparer au montant correspondant de 1997 soit 125 MF. Cette augmentation de 4 % démontre la volonté des élus municipaux de favoriser l'investissement (effort apprécié des entreprises) sans pour autant sacrifier le quotidien.

Les tranches annuelles affectées à la conservation et au renouvellement de notre patrimoine s'élèveront à 53 MF comme en 1997. Ce chiffre était tombé à 30 MF en 1994 et à 45 MF en 1995.

Les opérations individualisées s'élèvent à 76,6 MF contre 72 MF en 1997. Parmi ces opérations qui s'intègrent dans le programme «Besançon Horizon 2001» et dont le détail vous est donné dans ce rapport, j'en signale quelques-unes parmi les plus significatives :

- Place du Marché (15,2 MF),
- Acquisitions terrains Prés de Vaux (2,5 MF),
- DSQ Palente-Orchamps (1 MF),
- Informatique - évolution an 2000 (2,5 MF),
- Palais Granvelle - Musée du Temps (5,6 MF),
- Piscine La Fayette - construction (26 MF).

Les dépenses de personnel (salaires et charges) progressent de 3,6 % (de 415,5 MF à 430,4 MF).

Cette évolution résulte :

- de la décision de maintenir les effectifs,
- de l'impact des emplois jeunes,
- de l'incidence financière du GVT (Glissement Vieillesse Technicité),
- des augmentations liées aux accords salariaux nationaux du 29 janvier 1998 et l'attribution de points d'indices majorés.

Les dépenses de personnel représentent 36,7 % des dépenses totales et 47,6 % des dépenses de fonctionnement (contre 47,3 % en 1997).

Les dépenses d'exploitation des services, qu'il s'agisse des services gérés en régie ou par délégation, s'élèvent à 220,9 MF contre 208,7 MF pour les dépenses correspondantes de 1997 soit une augmentation de 5,8 %.

Les crédits affectés au fonctionnement courant des services augmentent de 10 %, les secteurs jugés prioritaires (la politique de la ville, l'économie, l'action sociale) bénéficiant de dotations financières moins limitées que les autres secteurs. De plus cette année, on aura la mise en oeuvre d'équipements nouveaux, notamment la piscine La Fayette.

Sur la période 1993-1996, nos dépenses de gestion croissent de 6 % seulement alors que pour le panel, elles évoluent de + 15 %, comme l'indiquait le Crédit Local de France, nos efforts de gestion ne sont pas conjoncturels mais se maintiennent sur la période.

Les crédits de subventions (d'équipement et de fonctionnement) et de participations évoluent de + 6 %, ils passent de 140,9 MF à 149,3 MF. Dans ce domaine également, compte tenu des contraintes qui nous sont imposées, tant en dépenses qu'en recettes, nous avons dû limiter, dans la plupart des cas, les subventions non indexées à leur montant de 1997.

L'augmentation de 6 % provient essentiellement de la forte progression des subventions aux SEM (13 MF contre 8,6 MF en 1997) et de l'accroissement des subventions à caractère social qui passent de 85,2 MF à 87,4 MF.

Pour la première fois en 1997, nous avons constaté un tassement de notre contingent d'aide sociale, le crédit inscrit au budget (28 MF) est seulement en augmentation de 5 % par rapport au montant versé en 1997.

S'agissant des recettes, elles se répartissent en 6 grandes catégories :

- les emprunts,
- la reprise sur le solde du Compte Administratif précédent,
- les recettes fiscales,
- les dotations de l'Etat,
- les participations et subventions des collectivités territoriales,
- le produit des services rendus.

S'agissant de **l'emprunt et notamment de l'emprunt globalisé** qui est comptablement une recette mais qui reste économiquement une dépense qu'il conviendra de rembourser (intérêts et capital), son montant sera limité à 81 MF (80 MF en 1997).

La reprise anticipée s'élèvera comme l'an dernier à 15 MF. Cette dépense sera imputée sur le solde du Compte Administratif.

Les recettes fiscales, comprenant notamment le produit des impôts locaux, s'élèvent à 655 MF contre 633,5 MF en 1997 soit une augmentation de 3,4 %.

S'agissant plus particulièrement des impôts locaux, leur produit augmente de 4,9 % (de 437 MF à 458,6 MF soit + 21,6 MF). Cette évolution avait été de + 6,1 % en 1997 (+ 25,3 MF).

Cette augmentation résulte :

- de l'évolution favorable des bases des impôts locaux et de l'actualisation forfaitaire,
 - . taxe d'habitation : + 2,3 % (- 1,5 % entre 1997 et 1996 compte tenu de la modification de l'abattement général à la base mais + 3,3 % à situation constante),
 - . taxe sur le foncier bâti : + 6,3 % (+ 4,3 % entre 1997 et 1996),
 - . taxe sur le foncier non bâti : - 3 % (- 5,9 % entre 1997 et 1996),
 - . taxe professionnelle : + 3,5 % (+ 1,3 % entre 1997 et 1996) (bases notifiées 1997 corrigées des bases exonérées dans le cadre des ZRU),
- de l'augmentation de 1 % des taux des quatre taxes.

L'évolution de nos bases de taxe professionnelle ne découle pas seulement d'une situation économique favorable mais tient également à la fin de la période d'exonérations accordées par le Conseil Municipal pour environ 1 %.

Une récente étude réalisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France fait apparaître que notre ville se classe 17^{ème} sur 43 villes pour l'évolution des bases de Taxe Professionnelle, la moyenne de cette évolution, hors Paris, étant de + 3,1 %.

A titre indicatif, je vous précise la répartition des impôts payés en 1997 par les contribuables bisontins :

- * 60,8 % au titre de l'impôt communal (60,1 % en 1996)
- * 5,5 % au titre de l'impôt districial

* 25,3 % au titre de l'impôt départe- mental

* 8,4 % au titre de l'impôt régional.

Les dotations de l'Etat progressent de 1,6 % (de 214 MF à 217,4 MF) soit guère plus que le montant de l'inflation de 1997 (+ 1,1 %). Elles représentent 18,5 % des recettes du Budget Principal (18,8 % en 1997).

La principale dotation, la Dotation Générale de Fonctionnement des Communes augmente de 0,73 %. Pour Besançon, l'écart de BP 1997 à BP 1998 est de 1,53 %, la dotation 1998 intégrant la dotation supplémentaire résultant du contentieux qui nous opposait à l'Etat (prise en compte des logements sociaux) ; elle passe ainsi de 196,5 MF à 199,5 MF.

La DSU passe de 9,4 MF à 9,8 MF, augmentation qui prend en compte les efforts faits par notre collectivité en ce domaine difficile de la Politique de la Ville.

Les subventions et participations des collectivités locales passent de 4,2 MF en 1997 à 3,5 MF en 1998 soit une baisse de 16,7 %.

Les produits d'exploitation des services passent de 73,2 MF à 73,3 MF, soit une stagnation (+ 0,1 %). Cette évolution inquiète les Maires des Grandes Villes qui sont tous confrontés à la stagnation, voire à la régression de certaines recettes.

LES BUDGETS ANNEXES

Ils augmentent globalement de 21,2 %.

Le budget du service **Assainissement**, le plus important des Budgets Annexes, passe de 85 MF à 98,1 MF soit une augmentation de 15,4 %.

Les travaux du collecteur Nord-Ouest mobilisent 18 MF de crédits, des programmes nouveaux requièrent également des dotations importantes : dépollution par temps de pluie (6 MF), bâtiment administratif au Centre Technique Municipal (3 MF).

Le budget **du service des Eaux** passe de 68,7 MF à 89,9 MF soit + 30,8 %.

Les programmes significatifs de ce budget correspondent au collecteur Nord-Ouest qui nécessite sur ce budget 3 MF de crédits et le bâtiment administratif au Centre Technique Municipal doté de 4,5 MF.

Le budget **du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées** (SSADPA) augmente de 0,2 % (de 1 949 KF à 1 952 KF).

Le budget des **Forêts** est en légère réduction, - 1 % (5,5 MF).

Examinons à présent plus en détail les différents budgets.

Budget principal

I - Les recettes

Les recettes globales atteignent 1 172,3 MF contre 1 139 MF en 1997, soit une progression de 2,9 %.

Hors contributions directes, leur montant s'élève à 713,7 MF contre 698,4 MF l'année dernière.

L'analyse détaillée de ces recettes portera sur :

- les principales recettes d'investissement,
- le pacte de stabilité financière,
- les principales recettes de fonctionnement,
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

1 - Les recettes d'investissement

Leur montant ressort à 139,9 MF contre 137,6 MF en 1997, soit + 1,7 %.

Les effets induits de la gestion en M14 se traduisent par l'obligation :

- de rattacher les intérêts dus de la date d'échéance 1998 au 31 décembre 1998 pour 12,8 MF (on retrouve la même somme au compte 6611 dépenses d'intérêts en section de fonctionnement) contre 16,6 MF en 1997,

- d'amortir les biens acquis en 1996 pour un montant de 5,5 MF (on retrouve la même somme au compte 6811 dépenses d'amortissement des biens en section de fonctionnement) contre 3,4 MF en 1997.

L'inscription de la dépense d'amortissement en section de fonctionnement oblige la collectivité à dégager de l'autofinancement pour la section d'investissement, soit par réduction de ses dépenses courantes, soit par augmentation de la fiscalité, ce qui à terme devrait réduire le besoin de financement par emprunt à niveau d'équipement sensiblement identique.

Il est important de souligner que l'amortissement n'est pas une épargne conservée pour des investissements futurs correspondant aux biens totalement amortis mais est utilisée dès la première année pour assurer le financement de la section d'investissement et donc réduire le besoin de financement externe.

Le montant de l'emprunt globalisé est arrêté à 81 MF contre 80 MF l'an dernier.

Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1997	1998	% Evolution
Produit amendes de police	4,4 MF	5 MF	13,6 %
Taxe Locale d'Equipement	3 MF	2,5 MF	- 16,7 %
FCTVA	15,5 MF	20,4 MF	31,6 %
Emprunt globalisé	80 MF	81 MF	1,2 %

2 - Les recettes de fonctionnement

Elles se montent à 1 017,4 MF pour l'exercice 1998 contre 986,4 MF en 1997, soit + 3,1 %. L'équilibre du budget 1998 requiert en outre une reprise anticipée de l'excédent 1997 à hauteur de 15 MF comme en 1997. Cette pratique qui avait été supprimée par le Ministère des Finances est rétablie pour les années 1997 et 1998.

Hors produit des impôts et reprise anticipée d'excédent, ces recettes passent de 545,8 MF à 558,8 MF, soit + 2,4 %.

Nous examinerons successivement :

- les recettes incluses dans le pacte de stabilité financière (pour Besançon : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Spéciale au titre des Instituteurs, Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (hors Réduction pour Embauche ou Investissement), Fonds National de Péréquation, Dotation Globale de Décentralisation),

- les principales recettes de fonctionnement (hors pacte de stabilité financière et produit des impôts),

- les conditions selon lesquelles le budget sera équilibré par recours à la fiscalité,

- divers éléments concernant les impôts locaux.

a) Recettes incluses dans le pacte de stabilité financière

L'instauration du pacte dit de stabilité financière entre l'Etat et les Collectivités Locales qui pourrait laisser supposer une contractualisation pour les trois années 1996 à 1998 des relations financières entre l'Etat et les Collectivités Locales, ne se vérifie pas forcément au niveau de chaque collectivité.

Comme nous l'avons rappelé en 1996 et 1997, le pacte de stabilité engage l'Etat à inscrire en Loi de Finances pour l'ensemble des concours en faisant partie, un montant de dépenses dont l'évolution est égale à l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation hors tabac inscrite à la même loi de finances, soit + 1,3 % pour 1998.

Mais simultanément, les dotations contenues dans le pacte de stabilité évoluent selon leurs propres conditions d'indexation.

C'est ainsi que la dotation forfaitaire des communes n'évolue que de 0,73 %, ce qui par rapport à l'inflation prévue pour 1998, représente une perte de 0,7 MF.

Cette année, le coefficient d'actualisation de la dotation de compensation de taxe professionnelle relative à la part des salaires est de 0,9512699 (soit - 0,3 MF). La compensation liée à la réduction de 16 % des bases est actualisée comme la précédente mais subit un prélèvement lié à l'importance de l'évolution des bases TP entre 1987 et 1996 ; pour nous ce prélèvement est de 15 %, soit une perte de 3,4 MF.

Faut-il rappeler que la suppression de la DGE Loi de Finances 1996 nous prive de plus de 3 MF de recette, de même que l'augmentation de la TVA à 20,6 % représente un surcoût de 4 MF.

Ce projet de budget inclut une DSU égale à 9,8 MF dans l'attente de la notification de son montant 1998.

b) Les principales recettes de fonctionnement

Leur évolution est indiquée ci-dessous :

	1997 en KF	1998 en KF	% 1998/1997
- Ventes de produits, prestations de service	73 244	73 324	0,1
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	38 996	40 500	3,9
- Revenus des immeubles	9 788	9 217	- 5,8
- Versement-transport	60 000	60 000	0
- Subventions et participations (Etat, Département hors pacte de stabilité financière)	5 446	5 217	- 4,2
- Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	7 000	7 500	7,1
- Impôts sur les spectacles	750	700	- 6,7
- Taxe sur l'électricité basse tension	9 500	9 200	- 3,2
- Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension	1 750	1 570	- 10,3
- Taxe sur les emplacements publicitaires	680	680	0
- Produits des jeux du Casino	9 200	9 400	2,2
- Allocations compensatrices de taxe professionnelle pour réduction embauche et investissement	5 710	5 124	- 10,3
- Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation	14 940	14 170	- 5,2
- Allocation compensatrice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 460	1 580	8,2
	238 464	238 182	- 0,1

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

Hors impôts locaux, le besoin de financement ressort à 458,6 MF (différence entre dépenses et recettes totales).

L'équilibre budgétaire sera réalisé par l'inscription d'un produit global de contributions directes pour 1998 de 458,6 MF. Le produit voté en 1997, 440,6 MF incluait le produit des bases de taxe professionnelle exonérées en ZRU, non connues en mars 1997.

Après cette correction, le produit voté en 1997 ressort à 437 MF, le produit 1998 augmente ainsi de 21,6 MF.

d) La fiscalité

Le vote des taux de chacune des quatre taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Comme chaque année, je vous communiquerai tout d'abord des données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1) Evolution du nombre d'assujettis à l'impôt local à Besançon

	1993	1994	1995	1996	1997	Ecart 96/97
Taxe d'habitation	59 238	60 147	61 375	62 548	63 153	+ 605
Foncier bâti	28 983	29 476	30 764	31 500	32 550	+ 1 050
Foncier non bâti	3 615	3 641	3 641	3 645	3 651	+ 6
Taxe professionnelle	5 294	5 290	5 340	5 364	5 045	* - 319

* baisses dues aux exonérations ZRU et ZUS

2) Bases d'impositions

	Bases 1996 notifiées	Bases 1997 notifiées	Bases 1997 actualisées (1)	Bases 1998 notifiées	Variation 1997/1998	
					Totale	Evolution physique
Taxe d'habitation	745 620 000	734 740 000	742 087 400	751 700 000	16 960 000 2,3 %	9 612 600 1,3 %
Foncier bâti	595 860 000	621 640 000	627 975 639	660 670 000	39 030 000 6,3 %	32 694 361 5,2 %
Foncier non bâti	2 087 000	1 964 000	1 964 000	1 905 000	- 59 000 - 3 %	- 59 000 - 3 %
Taxe professionnelle	1 183 813 750	1 199 155 000	1 199 155 000	1 240 750 000	41 595 000 + 3,5 %	

(1) Coefficients de majoration forfaitaire 1998 :

- propriétés bâties : 1,011
- bâti industriel : 1,00
- foncier non bâti : 1,00

3) Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Avant de passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai, comme chaque année, quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables à revenus modestes.

a) Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'Etat)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt. Ils ne concernent que les locaux d'habitation principale.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la Valeur Locative Moyenne Communale (VLMC). Il est identique pour les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1998, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 15 000 F (14 830 F en 1997).

Trois types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

*** Abattement pour personnes à charge**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 1997, 15 535 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

*** Abattement général à la base**

Il a été institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %). Le Conseil Municipal l'a fixé à 10 % à compter de 1997.

49 250 contribuables ont bénéficié en 1997 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 1 480 F.

*** Abattement spécial à la base**

Cet abattement, qui concerne les contribuables n'acquittant pas l'IRPP n'est pas appliqué à Besançon. En effet, la plupart des contribuables susceptibles d'en bénéficier relèvent des dégrèvements pris en charge par l'Etat.

11 439 contribuables en 1997 auraient rempli les conditions pour bénéficier de cet abattement, alors que 33 091 dégrèvements totaux ou partiels ont été accordés par l'Etat.

b) Exonérations et dégrèvements de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'Etat)

Les seuils ouvrant droit aux dégrèvements de taxe d'habitation ont été modifiés par les Lois de Finances 1996 et principalement par celle de 1997. Ces modifications font suite à l'application de la réforme de l'impôt sur le revenu. Elles ont eu des conséquences lourdes pour les contribuables les plus modestes. En effet, certains contribuables exonérés totalement (les personnes âgées par exemple) se sont vu imposés pour la première fois depuis plusieurs années.

La Loi de Finances 1998 permet de revenir à la situation prévalant en 1996 pour tous les types de dégrèvements. Elle apporte également aux contribuables les plus modestes une attention particulière, en fixant une cotisation minimum à 1 500 F au lieu et place de 2 066 F (valeur de 1997).

Mesures d'allègement de la taxe d'habitation	Conditions particulières	Seuil de revenu *	Montant dégrév
Exonération	veufs et veuves de + 60 ans, titulaires allocations supplémentaires et allocations pour adultes handicapés, ...	43 080 F	100 % de la cotisation
Dégrèvement d'office	titulaires du RMI		100 % de la cotisation
Dégrèvement 100 %		si < 25 000 F	100 % du montant supérieur à 1 500 F (disposition prenant effet en 1998)
		si > 25 000 F et < 43 080 F	100 % du montant excédant 2 066 F
Dégrèvement 50 %		48 950 F	50 % du montant excédant 2 066 F
Plafonnement sur le revenu		102 370 F	dégrèvement de la fraction de cotisation excédant 3,4 % du revenu. Mais dégrèvement ne peut être supérieur à 50 % du montant de cotisation excédant 2 066 F

* les différents seuils de revenu s'entendent pour la première part de quotient familial

Nombre de bénéficiaires des mesures d'exonération et de dégrèvement de 1993 à 1997

	1993	1994	1995	1996	1997
exonération	6 425	6 358	6 611	6 668	6 572
<i>évolution</i>	-	- 1,0 %	4,0 %	0,9 %	- 1,4 %
dégrèvement RMI	618	852	956	939	1 170
<i>évolution</i>	-	37,9 %	12,2 %	- 1,8 %	24,6 %
dégrèvement 100%	7 682	8 288	8 534	8 605	8 472
<i>évolution</i>	-	7,9 %	3,0 %	0,8 %	- 1,5 %
dégrèvement 50 %	1 470	1 933	1 971	2 041	2 088
<i>évolution</i>	-	31,5 %	2,0 %	3,6 %	2,3 %
plafonnement sur le revenu	12 951	14 809	15 398	15 024	14 789
<i>évolution</i>	-	14,3 %	4,0 %	- 2,4 %	- 1,6 %
ENSEMBLE	29 146	32 240	33 470	33 277	33 091
<i>évolution</i>	-	10,6 %	3,8 %	- 0,6 %	- 0,6 %

c) Autres dispositions

- Exonérations de foncier bâti

D'une durée de 2 ans, elle concerne la construction des immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

Cette exonération, décidée par le Conseil Municipal en juin 1996, n'est pas compensée par l'Etat.

- Taxe professionnelle

* La Loi de Finances pour 1998 maintient les taux de plafonnement sur la valeur ajoutée inscrits en Loi de Finances 1996, soit :

- 3,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 140 MF
- 3,8 % pour celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 140 MF et 500 MF,
- 4 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 500 MF.

Pour calculer le plafonnement, il est tenu compte, à partir de 1996, du taux de chaque collectivité ou groupement à fiscalité propre au titre de 1995 ou du taux de l'année d'imposition s'il est inférieur.

* La création en 1997 des Zones de Redynamisation Urbaines (ZRU) et des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) répond à la volonté de favoriser l'activité économique dans les quartiers en difficulté.

Ces deux périmètres ouvrent droit à une exonération de taxe professionnelle et concernent plusieurs quartiers de la Ville : Clairs-Soleils, Palente et Planoise sont ainsi classés en ZRU, tandis que la Cité Brulard et Palente Orchamps sont répertoriés en ZUS.

L'exonération de taxe professionnelle dans les ZRU s'applique aux créations, extensions ou changements d'exploitant, intervenant à compter du 1^{er} janvier 1997 (les établissements existant à cette date ont également pu bénéficier de cette mesure). La limite de bases nettes exonérées est pour 1998 de 1 129 000 F. La durée de cette mesure est de 5 ans.

223 entreprises bénéficient en 1998 de cette exonération, pour un montant de bases exonérées avoisinant les 27 MF. L'Etat versera à la Ville une compensation de 3,8 MF.

Contrairement à la précédente, l'exonération dans les ZUS est au choix de la collectivité. De ce fait, aucune compensation de l'Etat ne sera versée.

Par délibération du 23 juin 1997, la Ville de Besançon s'est prononcée pour appliquer l'exonération à 100 % et pour une durée de 5 ans. Deux opérations sont concernées : les créations et les extensions d'établissements de moins de 150 salariés.

II - Les dépenses

1 - Section d'investissement

a) La dette

Les dépenses du chapitre 913 comprennent :

- Le remboursement de la dette en capital qui passe de 113 MF en 1997 à 121 MF en 1998, soit + 8 MF.

Les raisons de cet accroissement sont principalement :

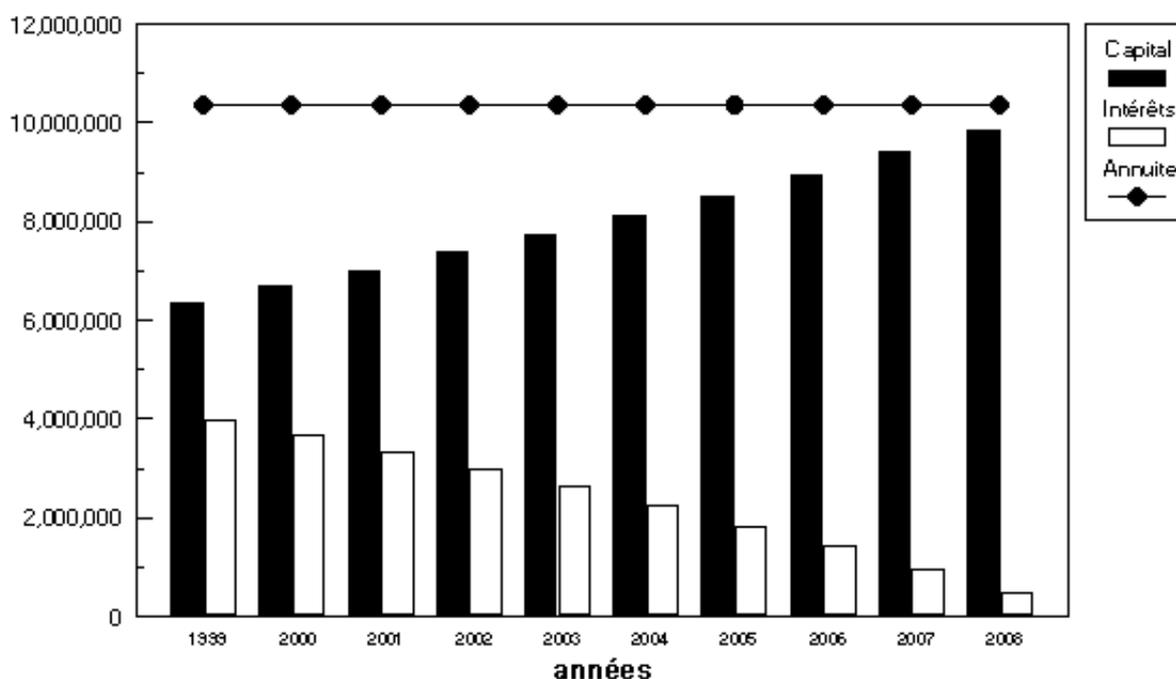
. l'effet des diverses renégociations qui ont été entreprises en 1997. C'est un encours de 218,2 MF, amorti initialement au taux moyen de 6,84 % qui a été renégocié ou réaménagé et refinancé par différents prêts dont le taux moyen d'amortissement est de 4,68 %. De ce fait, nous amortissons plus rapidement le capital,

. le vieillissement de notre dette ; pour la majeure partie des prêts constituant son encours de dette, la Ville de Besançon a choisi un amortissement progressif du capital calculé sur la base d'échéances constantes. C'est pourquoi, pour tous les prêts arrivant dans leur deuxième moitié de vie, nous remboursons une part plus importante de capital et moins d'intérêts.

Courbe de remboursement d'un prêt de 80 MF

10 ans - 5 % - échéances constantes

en francs



La prévision 1998 pour le remboursement en capital des contrats de prêts signés en cours d'exercice et qui auraient une échéance infra-annuelle est identique à celle de 1997, soit 1,7 MF.

- Les intérêts courus non échus, compte 16881 qui, en 1998 sont inscrits pour un montant de 15 MF contre 18,8 MF en 1997. Cette procédure induite par la M14 permet de rattacher à l'exercice 1997 les intérêts correspondant à la période «échéance 1997 - 31/12/1997» même si leur paiement interviendra à la date d'échéance 1998.

- Les rentes viagères versées par la Ville pour un montant de 215 KF (212 KF en 1997).

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 125 MF à 130 MF sur lesquels 81 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Le tableau ci-après vous donne la ventilation des équipements financés par l'emprunt globalisé.

Voici, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues (autofinancement + emprunt globalisé).

L'environnement et les espaces verts

- La tranche annuelle d'acquisition de matériel et mobilier urbain (bancs, etc.) a été maintenue à 850 KF, celle relative aux travaux d'espaces verts étant en augmentation (740 KF contre 660 KF en 1997).

Un crédit de 500 KF a été inscrit pour la poursuite de la rénovation des aires de jeux.

Les déchets urbains

- 2 000 KF seront consacrés au fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

- La tranche annuelle pour l'aménagement de divers points de dépôts sera de 400 KF.

- Poursuite de l'étude pour expérimentation et mise en oeuvre de la collecte sélective (200 KF),

- inscription d'un crédit de 700 KF pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'une plateforme de stockage des mâchefers.

La salubrité - La pollution

Maintien de la tranche annuelle de 150 KF pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la surveillance de l'environnement.

Le tourisme

Un crédit de 1 000 KF a été inscrit pour une deuxième tranche de travaux (mise aux normes) au camping de Chalezeule.

Les sports

- Maintien des tranches annuelles d'acquisition de matériel sportif (600 KF),
- Une somme de 500 KF permettra l'exécution de travaux courants d'électricité dans les bâtiments et équipements sportifs,
- Les tranches annuelles de gros travaux sportifs seront de 1 300 KF pour les bâtiments et 550 KF pour les terrains de sports,
- Un crédit de 1 100 KF sera inscrit au budget supplémentaire pour permettre la réalisation d'une première tranche de travaux de rénovation au stade Léo Lagrange. Ce crédit s'ajoutera aux 1 700 KF déjà votés en 1997,
- Poursuite et fin des travaux de construction de la piscine La Fayette avec l'inscription d'un crédit de 26 000 KF complété par la subvention de l'Etat (FNDS) d'un montant de 2 500 KF.

L'action culturelle

- les tranches annuelles de travaux de bâtiment dans les bâtiments d'activités culturelles (salle de spectacles, ERBA, CNR) et dans les bâtiments de conservation des patrimoines culturels (Bibliothèque, Musées) seront respectivement de 1 225 KF et 175 KF,
- 1 000 KF seront inscrits au budget supplémentaire pour l'acquisition d'un bibliobus équipé, sous réserve de l'obtention de subvention,
- la première tranche de travaux de restructuration du Palais Granvelle pour le Musée du Temps débutera en 1998 (5 600 KF).

Les monuments historiques

Outre les diverses participations inscrites dans la section fonctionnement, il est prévu la réalisation des travaux suivants (maîtrise d'ouvrage de la Ville) :

- Poursuite de la restauration de la façade principale de l'Eglise Sainte-Madeleine (800 KF pour financer la part Ville),
- Interventions diverses sur les bâtiments classés (part Ville de 200 KF),
- Travaux du propriétaire à la Citadelle (500 KF).

La voirie et la circulation

- Les principales tranches annuelles seront les suivantes :
 - . 4 100 KF pour l'aménagement des voiries,
 - . 4 500 KF pour l'entretien des chaussées,
 - . 800 KF pour l'entretien des ponts,
 - . 600 KF pour le programme local de sécurité routière,
 - . 800 KF pour le secteur circulation,
 - . 2 550 KF pour l'extension, la modernisation et la centralisation du réseau d'éclairage public.

- Poursuite de la régulation lumineuse et aménagement de carrefour (350 KF),

- Deuxième tranche du plan Lumière du centre-ville dont le financement est réparti 60 % Ville, 40 % EDF avec un crédit Ville de 1 000 KF pour la poursuite de l'illumination de la Citadelle.

Les transports et le stationnement

- Un crédit de 5 000 KF sera affecté au renouvellement d'autobus pour la CTB. Les annuités de cet emprunt seront couvertes par les recettes du versement-transport.

- La gestion du stationnement du centre-ville nécessitera l'inscription d'un crédit de 1 200 KF pour divers matériels et travaux.

L'urbanisme

En complément des crédits importants désormais inscrits en section fonctionnement, nous pouvons noter les actions suivantes :

- 350 KF pour les études d'animation et suivi du secteur sauvegardé du centre ancien,

- 15 000 KF pour la restructuration de la Place du Marché auxquels s'ajoutent 200 KF pour la poursuite des études,

- 7 650 KF seront consacrés aux acquisitions de terrains (bâties et autres) notamment dans le secteur des Prés de Vaux, à Châteaufarine (Société Casino) et Velotte (UAC),

- 1 000 KF pour le ravalement de façades des bâtiments communaux.

Le développement social urbain (la Politique de la Ville)

- Les aménagements d'espaces extérieurs seront financés à hauteur de 2 500 KF pour Palente-Orchamps dont 1 500 KF au budget supplémentaire.

- Une tranche annuelle de 550 KF sera consacrée à diverses actions à caractère social sur les autres quartiers.

Les équipements scolaires

- La tranche annuelle d'acquisition de mobilier et matériels scolaires sera de 865 KF tandis que celle relative aux travaux dans les écoles (y compris travaux de sécurité et de maîtrise de l'énergie) s'élèvera à 4 135 KF.

- Un crédit de 900 KF est prévu pour les aménagements d'aires de jeux dans les écoles.

L'informatique

- 3 800 KF ont été inscrits pour les équipements informatiques de gestion et le renouvellement du matériel bureautique dont 2 500 KF pour une première tranche d'équipements liés au passage à l'an 2000.

Les bâtiments administratifs et le parc communal

- 560 KF concernent les renouvellements de mobilier et matériels divers,
- 2 960 KF seront affectés aux travaux de bâtiments,
- Le renouvellement de véhicules et engins divers sera financé à hauteur de 6 850 KF.

Les édifices cultuels (non monuments historiques)

- Poursuite de la restructuration des façades de l'Eglise Saint-Maurice avec un crédit de 1 500 KF.

Le domaine associatif

- Une tranche annuelle d'environ 200 KF est prévue pour les travaux de bâtiments.
- Un crédit de 240 KF permettra de réaliser la seconde tranche de remplacement des chaises du Kursaal.

L'action sanitaire et sociale

- 100 KF ont été inscrits pour les travaux dans les équipements sanitaires et sociaux,
- 400 KF sont prévus pour les crèches et garderies dont 100 KF pour l'aménagement d'aires de jeux,
- 1 300 KF permettront la réalisation des travaux d'implantation de la nouvelle équipe de kinésithérapie au Centre de la Mouillère,
- 350 KF seront affectés à des travaux de sécurité au Centre Social de la Grette.

Les cimetières

- Une somme de 1 500 KF sera consacrée à l'extension du cimetière de Saint-Claude (dont 1 000 KF au budget supplémentaire).

L'information - La communication

- Un crédit de 3 800 KF permettra de procéder à l'installation de Radio France, Place Granvelle après transfert de la Fédération des Oeuvres Laïques et de la Croix Rouge.

L'eau et l'assainissement*Eau :*

- Inscription d'un crédit de 13 843 KF pour les travaux dans les stations, sur le réseau et pour la construction des branchements,
- Un crédit de 300 KF est prévu pour le système de gestion centralisée des installations du service,
- Un crédit de 500 KF est prévu pour le système d'informations géographiques ou la saisie de données,
- un crédit de 3 000 KF pour la construction du réseau d'eau sous la rocade des Montboucons,

- un crédit de 4 500 KF pour la construction du bâtiment devant abriter les services de l'eau et de l'assainissement dans l'enceinte du Centre Technique Municipal de la Pelouse.

Assainissement :

- Le montant des travaux envisagés au titre de la construction, de la réhabilitation des réseaux et de la construction des branchements à l'égout s'élève à 7 700 KF,

- un crédit de 18 000 KF est prévu pour la réalisation du collecteur Nord-Ouest sous la future voie de desserte et de contournement,

- un crédit de 6 000 KF est inscrit pour débiter le programme de construction d'ouvrages destinés à lutter contre les inondations et limiter la pollution par temps de pluie,

- le montant des travaux prévus à la station d'épuration au titre des travaux neufs - grosses réparations, de la télégestion et du plan d'épandage des boues s'élève à 6 420 KF,

- un crédit de 1 000 KF est prévu pour équiper en mesure de débits des déversoirs d'orage, conformément à la nouvelle réglementation,

- un crédit global de 2 175 KF est inscrit au titre de l'acquisition de matériels d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau,

- un crédit de 3 000 KF est inscrit pour financer la construction d'un bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal de la Pelouse.

Dépenses dont le financement sera inscrit au BS 1998

I - Dépenses d'équipement

* Acquisition d'un bibliobus équipé 90.233.2182.509.45000	1 000 000 F
* DSQ Palente-Orchamps - Espaces extérieurs 90.66.2312.88026.30300	1 500 000 F
* Extension du cimetière de Saint-Claude 90.628.2312.96040.30300	1 000 000 F
* Stade Léo Lagrange - Auvent tribune d'honneur 90.251.2313.95035.33000	<u>1 100 000 F</u>
Sous-total	4 600 000 F

II - Subventions d'équipement (section de fonctionnement)

* Echangeur de Planoise 92.64.65711.96007.30300	3 800 000 F
* ZAC de Planoise 92.628.65721.78005.30300	4 400 000 F
* Restaurant universitaire de Canot 92.13.65717.91038.30100	<u>3 000 000 F</u>
Sous-total	11 200 000 F
Total général	15 800 000 F

RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonctions	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1997	Propositions 1998	1997	Propositions 1998
90.0	Services Généraux des administrations publiques locales	11 985 000	14 535 000	40 000	10 000
90.1	Enseignement	13 500 000	5 900 000	1 683 795	510 000
90.2	Culture, vie sociale, sports et loisirs	44 700 000	40 820 000	10 000	10 000
90.3	Santé	30 000	1 815 000		
90.4	Interventions sociales	770 000	980 000		
90.5	Logement				
90.6	Développement local	38 965 000	54 990 000	549 000	2 589 000
90.7	Environnement et aménagement de l'espace naturel	150 000	450 000		
90.8	Transports	5 690 000	6 730 000		
90.9	Action économique	4 950 000	2 020 000	780 000	300 000
910	Opérations sur immobilisations non ventilables	5 590 000	2 110 000	4 483 433	2 123 433
911	Ressources internes			4 024 800	6 410 841
912	Ressources externes définitives			29 398 717	34 098 726
913	Ressources externes non définitives	132 041 700	136 017 000	96 650 000	93 800 000
918	Dépenses imprévues	1 500 000	1 650 000		
	TOTAUX INVESTISSEMENT	259 871 700	268 017 000	137 619 745	139 852 000

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1998

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1998 par emprunt globalisé	Imputations			
Mme BULTOT (Environnement - Forêts - Maîtrise de l'énergie - Déchets urbains - Pollution air - Nuisances sonores - Salubrité)	- Rénovation des aires de jeux	500	90	652	2312	96013 34000
M. JEANNEROT (Economie - Emploi - Commerce - Artisanat - Tourisme)	- Aménagement du Camping de Chalezeule (deuxième tranche)	1 000	90	99	2312	97019 33000
M. REGNIER (Voirie - Circulation - Transports - Stationnement - Eclairage Public - Nettoyement - Police Municipale - Domaine Public)	- Aménagement des voies et parkings - Aménagement du parking des Remparts Dérasés - Voirie - Travaux voies et réseaux - Ouvrages d'art (ponts) - Aménagement des berges du Doubs - Gestion du stationnement au centre-ville - Travaux - Matériel de transport routier (bus) - Plan Lumière centre-ville (illuminations Citadelle - 2ème tranche)	4 100 800 4 500 800 300 300 5 000 1 000	90 90 90 90 90 90 90 90	64 64 64 64 74 64 81 64	2315 2315 2315 2318 2312 2315 2182 2315	508 98007 508 508 84002 96035 508 95002 30300 30300 35000 35000 35000 35000 35000 30900
M. ANTONY (Urbanisme - Action foncière - Plan - Système d'informations géographiques)	- Réaménagement du secteur du Marché	15 000	90	653	238	95024 30100

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1998 par emprunt globalisé	Imputations
M. THIRIET (Formation professionnelle - Emploi des Jeunes - Animation socio-culturelle - Prévention - DSU - Vie des quartiers)	- DSQ Palente-Orchamps - Espaces extérieurs	1 000	90 66 2312 8 8026 30300
Mme TETU (Enseignement)	- Rénovation des aires de jeux	900	90 11 2312 96013 34000
M. DAHOUI (Ressources Humaines - Médecine du Travail - Informatique - Cimetières - Pompes Funèbres - Hygiène-Santé - Administration Générale - Abattoirs)	- Extension du cimetière de Saint-Claude	500	90 628 2312 96040 30300
M. ROIGNOT (Gestion du patrimoine - Bâtiments communaux - Parc Automobile - Sécurité)	- Palais Granvelle - Musée du Temps - Restructuration - Citadelle - Travaux du propriétaire - Eglise Sainte-Madeleine - Restructuration façades - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades - Construction de la piscine La Fayette - Centre de Kinésithérapie de la Mouillère - Travaux d'adaptation - Centre Social de la Grette - Travaux de sécurité - Installation de Radio France Place Granvelle - Transfert de la Croix Rouge et de la FOL - Parc Auto - Renouvellement véhicules	5 600 500 800 1 500 26 000 1 300 350 3 800 5 350	90 234 2313 86021 33000 90 235 2313 89056 33000 90 239 2313 82020 33000 90 239 2313 97007 33000 90 251 2313 95053 33000 90 342 2313 95058 33000 90 462 2313 504 33000 90 653 2313 98011 33000 90 022 2182 511 32000

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1998 par emprunt globalisé	Imputations				
M. GIRARD (Action Sociale - Famille - Insertion)	- Rénovation des aires de jeux	100	90	462	2312	96013	34000
Total budget principal		81 000					

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1998 par emprunt globalisé	Imputations				
M. REGNIER (Eaux)	Néant						
M. REGNIER (Assainissement)	Néant						
Total budget général		81 000					

2. Section de fonctionnement

La M14 privilégie l'approche du coût global par fonction. Ainsi, les frais généraux (personnel et entretien des immobilisations) s'imputent directement dans les fonctions concernées.

Les frais de personnel représentant une masse importante du budget, il a paru opportun d'en faire également une analyse globale.

Dépenses de personnel gérées par le Service Ressources Humaines

Les principales options retenues sont précisées ci-après. Elles résultent de paramètres nationaux et de choix de la Municipalité. A ce niveau, deux actes majeurs caractérisent 1998 :

- l'ouverture de la piscine La Fayette,
- la mise en place du dispositif emploi jeunes.

Rémunérations

*** hausse des traitements résultant des accords salariaux nationaux du 29 janvier 1998**

. augmentation de la valeur du point de la Fonction Publique de 1,3 %, soit 0,8 % au 1^{er} avril 1998 et 0,5 % au 1^{er} novembre 1998 -coût 2 MF-,

. attribution de points d'indice majoré entre les indices majorés 294 et 412 -coût 670 000 F-,

. attribution de points d'indice majoré au bénéfice des 6 premiers échelons des échelles de rémunération 2 à 5 (catégorie C) -coût 1 087 000 F-.

* Pas de hausse de la part employeur **des cotisations CNRACL** pour l'exercice 1998.

* Pas de progression **des régimes indemnitaires** en 1998.

Stabilité des effectifs

Compte tenu de l'engagement de la Ville dans le dispositif emploi jeunes, il importe qu'aucun effet de substitution n'intervienne entre les emplois permanents de la Ville ou les dispositifs d'insertion et les emplois jeunes. Les effectifs seront donc constants en 1998. Toutefois, tous les départs en retraite ne seront pas remplacés afin de permettre notamment la création de 17 postes liés à l'ouverture de la piscine La Fayette par redéploiement de moyens.

Par ailleurs, chacun des départs en congé de fin d'activité, dont le dispositif a été prorogé pour l'année 1998, sera compensé par un recrutement. Ce dispositif permet de mobiliser des financements d'Etat et induit un rajeunissement utile de la pyramide des âges du personnel.

Personnel non titulaire

Le mouvement de titularisation du personnel non titulaire se poursuivra notamment dans le cadre des textes relatifs à la résorption de l'emploi précaire (loi 96.1093 du 16 décembre 1996).

Les crédits relatifs à la rémunération principale du personnel non titulaire sont en légère baisse de 0,77 % malgré la hausse des salaires en 1998.

Dispositifs concernant les jeunes et les personnes en difficulté

Les dispositifs antérieurs seront poursuivis (40 CES, 2 CEC, 6 apprentis, 5 jeunes en service national Ville, 9 objecteurs de conscience).

En outre, le dispositif emplois jeunes est mis en place. Il intègre les emplois ville avec en interne la création de 40 emplois jeunes (dont 20 emplois ville) qui seront pérennisés -coût pour 20 emplois jeunes qui s'ajoutent aux dispositifs existants : 2 140 KF (recettes de 1 720 KF)-.

Autres dépenses

Dans le cadre de la contractualisation des rapports entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales (délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1997), le montant de la subvention au COS s'établit à 0,8 % des rémunérations concernant les emplois permanents du budget principal et des budgets annexes contre 0,6 % BP 1997 (passage de 2 011 KF à 2 679 KF, soit une augmentation de 33,2 %).

Un crédit complémentaire de 288 KF avait été voté au BS le 22 septembre 1997 pour atteindre 0,7 % de la masse salariale.

Par ailleurs, le budget habillement du personnel est transféré du Service Finances au Service Ressources Humaines ; montant de cette dépense nouvelle pour le Service Ressources Humaines : 1 050 KF.

Formation

Le budget concernant la formation professionnelle passe de 3 369 KF en 1997 à 3 350 KF en 1998, soit une légère diminution de 0,57 % liée à l'évolution de la cotisation au CNFPT qui est fonction des effectifs du personnel.

Par contre, les crédits de formation hors cotisation CNFPT sont maintenus à leur niveau 1997, soit 900 KF. Cette orientation est liée à la poursuite de la révision du plan de formation.

Recettes

Elles passent de 8 000 KF en 1997 à 11 130 KF, soit une augmentation de 39,13 % résultant essentiellement de nouvelles recettes liées aux emplois jeunes (1 720 KF) et à l'accroissement des recettes en matière de CFA (2,1 MF en 1998).

Par contre, compte tenu du retour progressif des agents mis à disposition du District (CPI) contre remboursement, les recettes correspondantes diminueront de 19,05 % (passage de 2,1 MF en 1997 à 1,7 MF en 1998).

Récapitulatif de l'évolution du budget de personnel géré par le Service Ressources Humaines

Budgets primitifs 1997 et 1998

Les tableaux suivants permettent :

- * de suivre les évolutions avec et sans les emplois jeunes et le transfert de l'habillement,
- * d'isoler les dépenses salaires et charges.

I - Comparaison en tenant compte des nouvelles dépenses et recettes

Dépenses		Recettes	
Emplois jeunes	2 140 000 F	Emplois jeunes	1 720 000 F
Habillement	1 050 000 F		

A - Dépenses

	1997	1998	Evolution
Salaires et charges (comptes 63 et 64)	401 740 500 F	415 934 700 F	+ 3,5 % (dont 0,5 % liés aux seuls accords salariaux de janvier 1998)
Subventions	2 349 000 F	3 025 000 F	+ 28,8 %
Autres charges	2 139 000 F	3 250 600 F	+ 52,0 %
Total général	406 228 500 F	422 210 300 F	+ 3,9 %

B - Dépenses et recettes

	1997	1998	Evolution
Dépenses	406 228 500 F	422 210 300 F	+ 3,9 %
Recettes	8 000 000 F	11 130 000 F	+ 39,1 %
Total général	398 228 500 F	411 080 300 F	+ 3,2 %

II - Comparaison sans prise en compte des charges nouvelles : emplois jeunes et habillement

A - Dépenses

	1997	1998	Evolution
Salaires et charges	401 740 500 F	413 794 700 F	+ 3 % (dont 0,5 % liés aux seuls accords salariaux de janvier 1998)
Subventions	2 349 000 F	3 025 000 F	+ 28,8 %
Autres charges	2 139 000 F	2 200 600 F	+ 2,9 %
Total général	406 228 500 F	419 020 300 F	+ 3,1 %

B - Dépenses et recettes

	1997	1998	Evolution
Dépenses	406 228 500 F	419 020 300 F	+ 3,1 %
Recettes	8 000 000 F	9 410 000 F	+ 17,6 %
Total général	398 228 500 F	409 610 300 F	+ 2,8 %

Une comparaison des seules dépenses salaires et charges du BP 1998 par rapport au BP 1997 montre une augmentation de 3,5 % en prenant en compte les dépenses liées aux emplois jeunes, cet accroissement étant limité à 3 % sans les emplois jeunes.

La comparaison entre les deux BP des dépenses totales fait apparaître une augmentation de 3,9 % avec les emplois jeunes et l'habillement et de 3,1 % sans ceux-ci.

Dans la mesure où les recettes sont en forte progression, une comparaison des dépenses totales et recettes totales limite les accroissements précédents respectivement à 3,2 % en prenant en compte les emplois jeunes et l'habillement, et à 2,8 % sans ceux-ci.

Enfin, rappelons que ce budget intègre dans le cadre d'une politique globale d'effectifs constants, l'ouverture de la piscine La Fayette induisant 17 emplois, soit environ 1 700 KF pour six mois.

Fonction 0 - Services Généraux des Administrations Publiques Locales

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 165 731 KF et à 9 160 KF.

021 - Administration Générale de l'Etat

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 6 629 KF. En 1998, plusieurs scrutins sont prévus (régional et cantonaux).

022 - Administration Générale de la Collectivité

Cette rubrique comprend le Maire et la Municipalité, la Direction Générale ainsi que les Services Administratifs et Techniques communs à l'ensemble de la collectivité : Secrétariat Général, Services des Ressources Humaines, Financier, Informatique, l'Accueil et les Ateliers Municipaux pour la partie entretien et réparations de bâtiments et des véhicules...

Les prévisions atteignent 144 533 KF pour les dépenses et 5 931 KF pour les recettes.

054 - Protection contre l'Incendie

A cette rubrique sont inscrits en dépenses et en recettes les crédits destinés aux salaires et charges du personnel civil affecté à la Caserne des Pompiers et pris en charge par le District (1 730 KF).

Il faut noter qu'une réintégration progressive de ces agents se poursuivra en 1998.

055 - Autres services de protection civile

Ce chapitre regroupe en dépenses les crédits destinés aux policiers auxiliaires (72 KF).

056 - Police Municipale

Les crédits de dépenses (9 896 KF) correspondent à l'activité du Service de la Police Municipale (8 635 KF), ainsi qu'à la redevance pour Via-Stationnement concernant la gestion de la fourrière véhicules (1 261 KF).

Les recettes (1 352 KF) sont prévues pour l'encaissement des mises en fourrière.

06 - Relations Internationales

Cette rubrique englobe les actions menées par la Ville de Besançon pour les jumelages et la coopération.

Les crédits destinés à ces opérations s'élèvent à 2 874 KF.

Fonction 1 - Enseignement

Les crédits de ce chapitre atteignent 77 612 KF en dépenses et 14 755 KF en recettes.

10 - Services communs

Les crédits en dépenses (2 449 KF) correspondent aux frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement.

11 - Enseignement du premier degré

Cette sous-fonction comprend notamment les crédits destinés aux écoles maternelles et primaires (42 507 KF). Ils sont répartis en frais de fonctionnement de personnel, d'entretien des bâtiments, en subventions et participations versées aux associations et aux écoles privées.

Les recettes (646 KF) correspondent aux participations des communes voisines (450 KF) ainsi qu'à celle de l'Etat pour les emplois d'insertion (130 KF).

13 - Enseignement supérieur

Les crédits (3 734 KF) correspondent essentiellement à la participation de la Ville à la construction du Restaurant Universitaire de Canot qui s'élèvera en 1998 à 6 500 KF (dont 3 000 KF qui seront inscrits au BS 1998).

183 - Hébergement et restauration scolaire

Les dépenses et les recettes de ce secteur s'élèvent respectivement à 23 326 KF et 11 451 KF.

184 - Ramassage scolaire

Les frais de transport des élèves (cartes écoliers et transport des élèves domiciliés à + de 5 km) prévus à hauteur de 5 575 KF sont en partie compensés par des recettes (2 657 KF) émanant de l'Etat et du Département.

Fonction 2 - Culture - Vie sociale - Sports et loisirs

Ce chapitre regroupe toutes les activités qui ont un rapport avec l'information, la communication, la culture, l'animation socio-éducative, les sports et les loisirs.

Les dépenses se montent à 165 736 KF, les recettes à 19 520 KF.

20 - Services communs

Les frais généraux du Service Culturel sont prévus à hauteur de 1 456 KF.

21 - Information - Communication

Cette sous-fonction se rapporte à l'image de la Ville, aux réceptions, aux cérémonies et au bulletin municipal. Les prévisions de dépenses se chiffrent à 12 965 KF et celles de recettes à 885 KF.

22 - Activités artistiques

Toutes les actions en faveur de la production et de l'enseignement artistiques sont regroupées dans ce chapitre.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 47 032 KF et concernent notamment le Kursaal, le Théâtre, les orchestres, le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts.

La part consacrée à l'opéra-théâtre s'élève à 4 120 KF, celle pour l'Orchestre de Besançon à 3 119 KF.

Les recettes (7 332 KF) correspondent en grande partie à l'encaissement des subventions de fonctionnement pour le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts, aux droits d'inscription ainsi qu'à la location du Kursaal.

233 - Bibliothèques et Médiathèques

Les dépenses qui atteignent 17 224 KF permettront de couvrir l'entretien des bâtiments, les frais de fonctionnement et de personnel des bibliothèques.

Les prévisions d'encaissement des abonnements et des recettes diverses s'élèvent à 1 405 KF.

234 - Musées (des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance, d'Histoire Naturelle)

Les crédits prévus à cette sous-fonction se chiffrent à 22 330 KF en dépenses et à 361 KF en recettes. Ils sont affectés au fonctionnement des musées et aux frais de personnel.

235 - Monuments Historiques

Les dépenses sont estimées à 1 381 KF et concernent l'entretien des bâtiments historiques tels que la Citadelle.

239 - Autres actions de conservation et de diffusion du patrimoine

Les dépenses (5 188 KF) correspondent aux frais de personnel et de fonctionnement pour la Citadelle et le parc zoologique. En 1998, la Ville participe à hauteur de 2 900 KF à la rénovation du parc zoologique engagée par la SEM Citadelle.

241 - Action culturelle

Cette rubrique regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique ne peut être que secondaire.

Les dépenses (10 162 KF) correspondent aux frais de personnel relevant de ce secteur, aux subventions versées aux associations culturelles, à l'animation culturelle et à l'organisation du Festival de Musique.

Les recettes (393 KF) concernent essentiellement la location de salles aux associations culturelles.

242 - Action socio-éducative

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 15 681 KF et 1 020 KF. Elles se rapportent au fonctionnement des centres socio-culturels et socio-éducatifs, des maisons de jeunes, des maisons pour tous et à l'animation dans les quartiers. Elles permettent de conduire la «politique de la Ville» dans les quartiers, telle que définie par le Conseil Municipal.

251 - Sports

Les crédits prévus à cette rubrique atteignent 31 771 KF. Ils sont affectés au fonctionnement des stades, piscines, patinoire, salles de sports et équipements sportifs divers, à l'octroi de subventions aux associations et à l'organisation de diverses manifestations sportives. L'ouverture de la piscine La Fayette prévue en septembre 1998 génère des dépenses supplémentaires de fonctionnement (eau, électricité, rémunération du personnel). Les subventions versées aux associations sont au même niveau qu'en 1997 sauf pour le sport de haut niveau où les prévisions sont à hauteur de 6 051 KF (6 480 KF en 1997). Il faut noter que les subventions versées aux clubs de haut niveau dépendent de leurs résultats sportifs.

Les recettes (7 102 KF) découlent de la fréquentation des installations sportives.

Fonction 3 - Santé

Les dépenses et les recettes atteignent respectivement 5 973 KF et 6 697 KF.

30 - Services communs

Cette sous-fonction regroupe notamment les crédits destinés au fonctionnement du Service d'Hygiène et de Santé.

Les recettes estimées à 5 773 KF correspondent essentiellement à la DGD Hygiène.

341 - Dispensaires

Les dépenses (1 408 KF) et les recettes (924 KF) correspondent au fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers.

342 - Autres établissements sanitaires

Les crédits sont destinés à verser une subvention à l'Association des Urgences Médicales de Besançon (20 KF) et à payer les frais de gaz et d'électricité du Centre de Rééducation de la Mouillère (100 KF) dans l'attente de l'installation des nouveaux concessionnaires.

Fonction 4 - Interventions sociales

Les dépenses de cette fonction sont estimées à 155 309 KF (124 373 KF en 1997) et les recettes à 32 701 KF (28 375 KF en 1997).

40 - Services communs

Les dépenses, d'un montant de 53 162 KF en 1997 passent à 88 078 KF en 1998. Cette forte augmentation, + 65,7 %, est liée :

- à l'inscription d'une subvention de 57 386 KF versée au CCAS pour les services généraux (50 958 KF en 1997). Cette subvention augmente principalement suite :

. à la baisse des recettes du service «Aides à Domicile» tandis que le coût horaire de ce service augmente,

. à une reprise anticipée 1998 sur le solde du compte administratif 1997 inférieure à celle de l'an passé,

. à l'augmentation de la dotation aux amortissements qui ne peut être compressée,

- au poste «contingent pour dépenses d'aide sociale» qui était comptabilisé au budget primitif 1997 à la fonction 3 «Santé». Mais en cours d'année, suite à une modification de la nomenclature M14, l'inscription budgétaire a été transférée à la fonction 4 «Interventions sociales», c'est pourquoi nous le retrouvons dans cette fonction au budget primitif 1998.

Le montant de l'inscription pour le contingent d'aide sociale passe de 30 000 KF en 1997 à 28 000 KF en 1998. En 1997, la contribution de la Ville a été de 26 458 KF.

Dans cette sous-fonction, sont également prévues les inscriptions :

- de deux participations versées à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs (2 132 KF) et les cartes gratuites octroyées aux personnes aidées par le CCAS (159 KF),

- d'un crédit de 450 KF pour le nettoyage des remparts et des fortifications de Besançon effectué par des chantiers d'insertion.

Les recettes de cette sous-fonction (196 KF contre 343 KF en 1997) correspondent au recouvrement du loyer et des charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux (193 KF en 1997).

Au budget primitif 1997, figurait une prévision de 150 KF pour les remboursements sur salaires et les participations de l'Etat pour cessation progressive d'activité. En 1998, cette prévision n'est pas nécessaire.

41 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

Les dépenses de ces services baissent légèrement (1 024 KF en 1998 - 1 146 KF en 1997). Elles correspondent à :

- | | |
|--|----------|
| - une participation versée à la CTB pour le transport des personnes handicapées | 1 001 KF |
| - une participation à l'amortissement de l'emprunt contracté par le CHAT pour la construction de l'atelier protégé | 23 KF |

La subvention d'équipement allouée à l'IMP de Montfort n'est pas reconduite.

45 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Les dépenses (2 909 KF) progressent de 8 % et concernent pour une grande partie les subventions de fonctionnement (2 715 KF) versées par la Ville à divers organismes réalisant des actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Parmi celles-ci figure une participation aux frais de personnel pris en charge par l'Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA) pour assurer une mission de prévention dans les quartiers.

462 - Aides à la famille

Les dépenses (82 KF) correspondent à la consommation de fluides et à des charges d'entretien pour les services d'aides à la famille.

Les recettes (605 KF) proviennent de recouvrements de loyers (437 KF), de charges locatives et d'entretien (169 KF) pour les CIESF et les locaux destinés à «l'aide à domicile».

463 - Crèches et garderies

L'inscription des dépenses (60 604 KF) est liée au versement de subventions :

- pour la gestion des établissements de la petite enfance (crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales) soit 27 995 KF,

- pour la mise en oeuvre des programmes du Contrat Enfance : Antenne Petite Enfance - Maison Verte - Relais assistantes maternelles - Centres de Loisirs, soit 1 427 KF,

- à la Caisse des Ecoles (1 500 KF) et à l'Association des Francas (1 416 KF) pour l'organisation des centres de loisirs et la ludothèque de Palente.

Les recettes (31 898 KF) concernent principalement :

- les recouvrements de traitements du personnel «Ville», mis à la disposition du CCAS, travaillant dans les établissements de la petite enfance (crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales) soit 27 813 KF,

- l'encaissement de subventions octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation des différents programmes du Contrat Enfance, soit 859 KF,

- le remboursement par le CCAS des charges concernant les établissements de la petite enfance : loyers 2 140 KF - entretien 396 KF - charges locatives 618 KF.

49 - Interventions sociales - Autres services

Parmi les dépenses qui représentent un montant de 2 611 KF, figurent 2 186 KF de subventions de fonctionnement versées à des organismes ou à des associations à caractère social.

Fonction 5 - Logement

50 - Services communs

Cette rubrique regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par les services des collectivités territoriales chargés des logements locatifs appartenant à la collectivité. Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 4 281 KF et 4 688 KF.

52 - Amélioration et entretien de logements existants

Les dépenses s'élèvent à 1 100 KF et concernent le versement de subvention d'équipement pour les logements conventionnés en centre ancien (100 KF) et les ravalements de façades (1 000 KF).

53 - Aides à la construction et à la réhabilitation du secteur locatif

Les crédits correspondent à la participation de la Ville à la création d'habitats spécifiques (300 KF), aux aides pour les opérations de logement social (160 KF) et à la subvention de fonctionnement à HDL 25 (130 KF).

Fonction 6 - Développement Local

Ce chapitre enregistre 159 690 KF de dépenses et 101 193 KF de recettes.

Il comporte plusieurs secteurs d'activités très importants :

60 - Services communs

Les crédits de cette sous-fonction (16 610 KF) sont destinés au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

61 - Eaux et Assainissement

Les dépenses qui s'élèvent à 4 163 KF correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 105 KF) dont l'évolution est de + 1 %.

Les services des Eaux et d'Assainissement contribuent aux charges du Budget Principal à hauteur de 10 079 KF (9 880 KF en 1997).

622 - Collecte et traitement des ordures ménagères

L'activité de ce secteur génère 31 735 KF de dépenses directes (dont 15 450 KF de redevance pour l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères) auxquelles il faut ajouter des dépenses liées aux frais généraux, financiers et de roulage. Ces dépenses sont couvertes par des recettes d'un montant total de 65 088 KF dont 40 500 KF pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

628 - Réseaux et services urbains divers

Cette rubrique regroupe les actions menées pour le développement et le fonctionnement de divers services et équipements nécessaires à la vie en milieu urbain, à l'exclusion des transports collectifs, de la voirie urbaine et de la lutte contre la pollution.

Elle comprend notamment l'éclairage public, le chauffage urbain, les cimetières et Pompes Funèbres. Les dépenses atteignent 14 324 KF.

La subvention d'équilibre à l'opération d'aménagement de la ZAC de Planoise est prévue à hauteur de 7 100 KF en 1998 (soit 2 700 KF au BP 1998 et le solde par réaffectation de l'excédent du compte administratif 1997).

Les recettes quant à elles, s'élèvent à 5 656 KF et correspondent à l'encaissement des taxes funéraires, de crémation, à la vente de concessions et à la redevance liée à l'installation du générateur charbon dans le cadre du chauffage urbain.

64 - Routes et voiries urbaines

Ce secteur comprend les services de la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Pour ces activités, les crédits sont prévus à hauteur de 57 302 KF en dépenses. Ils concernent notamment les frais de personnel, l'entretien de la voirie communale et la gestion des parcs de stationnement. Il faut noter également la participation de la Ville de Besançon pour l'échangeur Est (1 700 KF) ; la participation à l'échangeur de Planoise (3 800 KF) sera prévue au budget supplémentaire de 1998.

Les recettes (17 205 KF) englobent les droits de stationnement et d'occupation du domaine public.

652 - Espaces verts urbains (parcs et jardins)

Les crédits inscrits à cette sous-fonction s'élèvent à 31 370 KF en dépenses et à 865 KF en recettes.

Ils sont répartis en frais de fonctionnement, de personnel et d'entretien des espaces verts.

653 - Aménagement du tissu urbain

Cette rubrique retrace les actions de restructuration et de restauration du tissu urbain existant pour un total de 3 450 KF de dépenses et 2 000 KF de recettes.

En 1997, la Ville de Besançon a été retenue parmi 26 villes européennes, dont 2 en France, la seconde étant Bordeaux, pour le projet CHORUS (Opération de Revitalisation Urbaine et Sociale). Ce projet concerne la gestion du mouvement général de perte de vitalité économique des centres anciens, et consiste à apporter des réponses au paradoxe de la centralité en facilitant l'accès au plus grand nombre à ce qui doit rester le lien majeur de citoyenneté et de convivialité, le centre-ville, tout en décongestionnant les rues pour favoriser l'activité commerciale et la qualité de la vie des résidents et des visiteurs.

Le programme de la Ville de Besançon est axé sur 4 actions concernant les sections d'investissement et de fonctionnement : le réaménagement du secteur du Marché, le Musée du Temps, la revitalisation du quartier Saint-Jean, la création d'un chemin des sens et de la création artisanale.

A cette sous-fonction, est inscrit un crédit de 550 KF pour la communication et 700 KF pour l'aménagement du chemin des sens et de la création artisanale. Une opération d'ordre de 2 000 KF est également inscrite pour sortir du patrimoine les aliénations prévues en recettes. On retrouve la même somme en recettes de fonctionnement.

66 - Actions en faveur du développement social urbain

Les crédits (737 KF) servent à financer notamment les MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale) dans les quartiers conventionnés (630 KF).

Fonction 7 - Environnement et aménagement de l'espace naturel

Les dépenses de ce chapitre atteignent 2 914 KF et les recettes 286 KF.

70 - Services communs

Les crédits en dépenses (2 159 KF) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement (salubrité et désinfection).

77 - Actions spécifiques contre la pollution

Toutes les actions menées dans le domaine de la lutte contre la pollution du milieu naturel (air, bruit, ...) sont regroupées dans cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 609 KF. Les recettes atteignent 286 KF et proviennent pour l'essentiel du centre d'apport de matériaux inertes des Andiers.

Fonction 8 - Transports

A ce chapitre sont inscrits les crédits destinés aux transports routiers, ferroviaires, aériens et fluviaux (78 377 KF).

80 - Transports - Services communs

Un crédit de 100 KF est inscrit en dépenses pour la réalisation d'une étude concernant le programme européen SAVE IMPACT (Package d'informations pour une mobilité efficace sur le plan énergétique) regroupant les Villes de Graz (Autriche), Hasselt (Belgique) et Besançon (France).

81 - Transports collectifs urbains

Les dépenses atteignent 77 867 KF et les recettes 60 000 KF.

Le compte de gestion prévisionnel établi par la CTB ressort à :

1997	1998	
14 991 KF	17 482 KF	Participation de la Ville (+ 16,6 %)
<u>52 567 KF</u>	<u>53 165 KF</u>	Emploi du versement-transport (+ 1,1 %)
67 558 KF	70 647 KF	(+ 4,6 %)

Le produit du versement-transport est identique à 1997, soit 60 000 KF.

Cette recette, totalement affectée aux dépenses de transport, permet de financer :

- la compensation des réductions de tarifs accordées par la CTB aux salariés et dépenses liées à l'amélioration du réseau	53 165 KF
- le remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel	500 KF
- la couverture des annuités d'emprunts contractés pour le renouvellement de matériel	<u>6 335 KF</u>
	60 000 KF

89 - Autres (transports fluviaux, maritimes et aériens)

Les dépenses (410 KF) correspondent aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aérodromes de Dole-Tavaux et de Besançon-La Vèze ainsi qu'à diverses cotisations.

Fonction 9 - Action économique

Pour 1998, les dépenses de cette fonction restent à leur niveau 1997 : 23 657 KF contre 23 766 KF en 1997. Par contre les recettes sont en diminution : 15 724 KF en 1998 contre 17 816 KF en 1997.

90 - Services communs

Les dépenses chiffrées à 9 472 KF comprennent, outre des charges de personnel :

- des subventions d'équipement

* pour le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (200 KF) et à divers organismes qui ont en charge l'aide à l'immobilier d'entreprises (400 KF).

- des subventions exceptionnelles

* pour l'aménagement de la ZAC La Fayette (500 KF) et de la Place Cassin (2 050 KF pour la restructuration commerciale et 1 370 KF pour le restaurant).

- des subventions de fonctionnement

* pour des interventions diverses dans le secteur de l'économie : plans d'affaires « IEN » - « Rive Boutique » et Micronora (683 KF),

* pour les Syndicats Mixtes des Espaces Industriels de Palente (70 KF) et du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (70 KF),

* pour le Comité Local de Développement et Prospection qui est chargé de coordonner et d'intensifier les actions en faveur du développement économique (370 KF).

Les recettes sont estimées à 2 812 KF. Elles comprennent :

- les reversements de taxe professionnelle de la commune de Chemaudin (650 KF) et du Syndicat Mixte de l'aire industrielle de Besançon-Ouest (65 KF),

- les loyers et les récupérations des charges pour les usines 3, rue Violet - IEN - SM2E (1 989 KF).

91 - Actions pour l'emploi

Les dépenses sont estimées à 6 003 KF.

Dans cette sous-fonction, figurent :

- un crédit de 1 000 KF pour le dispositif « Emplois jeunes »,

- diverses subventions de fonctionnement versées à des syndicats et organismes à caractère économique (300 KF) et à des organismes d'études et de formation (665 KF),

- le versement du fonds mutualisé à la Mission Locale pour l'Emploi (236 KF).

Les recettes inscrites pour un montant de 2 700 KF correspondent à la participation de l'Etat pour les actions en faveur de l'emploi : contrats emploi-solidarité (1 500 KF) et au remboursement par la Mission Locale du salaire des agents mis à sa disposition par la Ville (1 200 KF).

92 - Agriculture et industries agro-alimentaires

Les dépenses et les recettes figurent respectivement pour 2 783 KF et 3 752 KF.

Cette sous-fonction abrite la participation à l'équilibre du budget Forêts, 2 440 KF contre 2 138 KF en 1997 et les dépenses et recettes liées à l'activité « Abattoirs » confiée à un concessionnaire qui se montent à 325 KF et 3 590 KF.

93 - Energie

Les recettes inscrites pour un montant de 4 600 KF correspondent au reversement par la SECIP des recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise tandis que les dépenses (96 KF) se rapportent à une subvention d'exploitation versée à l'association « Energie Cités ».

98 - Commerce

Cette sous-fonction fait apparaître 2 698 KF de dépenses concernant :

- notre participation au fonctionnement et aux équipements réalisés par le Syndicat Mixte de Micropolis (1 200 KF),
- les subventions versées pour des animations commerciales et pour l'opération «Week-end Evasion» (116 KF),
- l'étude du comportement des consommateurs du centre-ville et de la zone de Châteaufarine et la connaissance des zones d'influence des centres commerciaux (100 KF),
- les animations commerciales (800 KF).

En recettes (1 800 KF) figurent les droits de place pour un montant de 1 723 KF contre 1 659 KF en 1997.

99 - Services

Les dépenses prévues pour un montant de 2 606 KF, concernent principalement :

- des subventions de fonctionnement versées par la Ville à l'Office du Tourisme (1 513 KF) et au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (193 KF),
- des crédits pour des actions de promotion touristique (133 KF) et pour des études sur le tourisme (100 KF),
- des subventions pour l'organisation de congrès et de colloques (155 KF),
- le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme (267 KF) et le reversement à la SEM de la Citadelle de 50 % de la redevance du petit train touristique (15 KF).

Les recettes (61 KF) concernent essentiellement :

- l'exploitation du petit train touristique (30 KF),
- le camping de Chalezeule avec la redevance du gestionnaire (30 KF).

La taxe de séjour prévue pour 400 KF est comptabilisée au chapitre 933.

Chapitre 930 - Charges et produits de l'exploitation des services (Opérations à caractère général)

Les dépenses de ce chapitre concernent les pertes sur créances irrécouvrables. Tout comme en 1997, elles s'élèvent à 760 KF.

Chapitre 936 - Charges financières

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux intérêts de la dette et à divers frais financiers.

La structure de l'encours de dette au 1^{er} janvier 1998 est la suivante :

- taux fixes : 57,50 % contre 41,87 % en 1997
- taux révisables : 26,98 % contre 28,19 % en 1997
- taux variables : 15,52 % contre 29,94 % en 1997.

Ce suréquilibre en taux fixe se justifie par le niveau historiquement bas des taux fixes obtenus en 1997 lors des différentes renégociations :

- des options taux fixe ont été exercées sur des encours indexés en TAM avec marges élevées pour un montant de 151 MF,

- des refinancements à taux fixe pour 18,4 MF de dette indexée en TME et TMO (index devenus chers et peu liquides).

Ces refinancements ont permis à la Ville de se constituer un fonds d'endettement très bas sécurisé par rapport aux variations des marchés et à la remontée des taux toujours possible.

Pour 1998, l'objectif reste d'obtenir un équilibre entre taux fixes et taux flottants tout en profitant des opportunités du marché.

Le taux moyen de cet encours de dette ressort à 5,76 % contre 6,43 % pour une durée résiduelle de 8 ans et 5 mois, semblable à celle de l'an dernier.

La répartition du remboursement des intérêts de la dette 1998 s'appréhende de la manière suivante :

- 29 394 KF pour les prêts à taux fixes
- 8 115 KF pour les prêts à taux révisables
- 8 133 KF pour les prêts à taux variables.

Au cours de l'exercice 1997, les prêts encaissés atteignent un montant de 217 309 KF. De ce chiffre, il convient de soustraire 133 423 KF correspondant aux opérations liées à la gestion active de dette. Les prêts nouveaux 1997 atteignent alors 83 887 KF (contre 86 490 KF en 1996).

*** La charge des intérêts pour emprunts à long terme**

Suite à la mise en place de la M14, la prévision des intérêts qui feront l'objet d'un versement à l'échéance 1998 des différents prêts se répartit :

- sur le compte 16881 qui permet de rattacher à l'exercice précédent la part des intérêts courus non échus allant de la date d'échéance des prêts 1997 au 31 décembre de l'exercice 1997,

- et sur le compte 6611 qui correspond à la part des intérêts courus allant du 1^{er} janvier 1998 à la date d'échéance 1998.

L'addition de ces deux comptes représente les intérêts correspondant à l'état de dette joint en annexe au budget. C'est au total un montant de 46 MF qui est inscrit en 1998 contre 54,8 MF en 1997, soit une diminution de 8,8 MF.

Cependant, la nomenclature M14 privilégie l'analyse des dépenses liées à l'année civile. Par conséquent, les intérêts dus pour la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998, comptabilisés au compte 6611 ressortent à 43,8 MF, les mêmes éléments pour 1997 se chiffraient à 52,7 MF, soit une baisse de 8,9 MF.

Divers éléments sont à l'origine de la baisse des intérêts :

- la détente sur les taux monétaires et obligataires,
- la renégociation ou le passage à taux fixes de divers contrats de prêt à taux fixes élevés ou ayant des marges sur taux indexés élevées,
- la poursuite, en 1997, de la renégociation des marges des contrats de prêt à taux indexés,
- le remboursement anticipé de capital pour un montant de 2,5 MF suite à la vente de la Caserne de Gendarmerie de la Combe Saragosse et de l'Hôtel de Champagny.

*** La provision pour contrats signés en cours d'exercice avec échéances infra-annuelles.**

Cette provision reste à son niveau 1997, soit 1,7 MF.

*** Les frais de lignes de trésorerie**

Ils sont estimés à 1,3 MF tout comme en 1997.

*** Les frais financiers divers**

Cette prévision pour divers frais dus lors de la conclusion de prêts nouveaux est estimée à 0,1 MF contre 0,3 MF en 1997.

RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctions	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1997	Propositions 1998	1997	Propositions 1998
92.0	Services généraux des administrations publiques locales	154 018 063	165 731 033	6 299 050	9 159 810
92.1	Enseignement	73 158 718	77 611 558	14 918 500	14 754 500
92.2	Culture, vie sociale, sports et loisirs	156 987 998	165 736 190	18 620 600	19 520 100
92.3	Santé	36 470 346	5 972 828	6 564 410	6 697 500
92.4	Interventions sociales	124 373 409	155 309 337	28 375 428	32 701 074
92.5	Logement	5 999 776	6 055 720	8 615 764	4 688 474
92.6	Développement local	154 366 413	159 690 398	94 964 323	101 193 349
92.7	Environnement et aménagement de l'espace naturel	2 926 280	2 914 210	427 980	286 000
92.8	Transports	74 785 623	78 377 000	60 000 000	60 000 000
92.9	Action économique	23 766 142	23 656 885	17 816 090	15 724 206
930	Charges et produits d'exploitation des services	760 000	760 000		
931	Charges de personnel (et reversements)	3 290 000	4 114 000		
933	Impôts et taxes (versés et perçus)	780 000	720 000	520 722 520	540 240 740
934	Dotations, subventions et participations			207 528 246	210 751 585
936	Charges et produits financiers	57 054 588	47 900 000	1 441 200	1 285 217
937	Charges et produits exceptionnels	950 000	950 000	70 000	15 845
938	Dotations aux amortissements et provisions (et reprises)	4 024 800	6 410 841		
939	Transferts de charges				401 600
940	Dépenses imprévues	6 400 000	2 345 000	15 000 000	15 000 000
002	Reprise anticipée d'excédent				
	TOTAUX FONCTIONNEMENT	879 112 156	904 255 000	1 001 364 111	1 032 420 000

Budgets annexes

Service des Eaux - Service Assainissement

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 5,40 F HT pour le prix de vente du m³ d'eau consommé en 1997, soit une majoration de 2,9 % (délibération du 16/12/1996)

. 5,97 F HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement, soit une augmentation de 7 % (délibération du 16/12/1996).

Evolution du prix global au m supporté par l'utilisateur pour l'eau et l'assainissement

	1997	Evolution	Répartition 1997	1998	Evolution	Répartition n 1998
Eau (part revenant à la commune)	5,40 F	2,9 %	37,0 %	5,40 F	0 %	36,9 %
Assainissement (part revenant à la commune)	5,97 F	7,0 %	40,9 %	5,97 F	0 %	40,8 %
Taxes (Etat et agence de l'Eau)	3,2365 F	0,9 %	22,1 %	3,2523 F	0,5 %	22,3 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	14,6065 F	4,1 %	100 %	14,6223 F	0,1 %	100 %

La modification de la fréquence de facturation de l'eau va intervenir en 1998 conformément à l'arrêté ministériel du 10 juillet 1996. L'eau fera l'objet de factures semestrielles à partir de 1998.

Aussi, 1998 sera une période de transition, étant donné qu'il est nécessaire de passer d'une période de facturation annuelle à terme échu, à une période de facturation semestrielle. En 1998, il y aura 18 mois de facturation au lieu de 12 mois. On retrouvera le rythme antérieur dès 1999.

Les abonnés, qui recevaient leur facture de consommation annuelle au cours du premier semestre, recevront en 1998 une facture correspondant à la consommation de l'année écoulée comme d'habitude. Ils recevront au cours du second semestre une facture correspondant à la consommation enregistrée au cours des 6 mois précédents.

Afin de tenir compte de cette situation particulière, il est proposé de ne pas modifier le prix de l'eau consommée en 1998, il sera maintenu à sa valeur de 1997, soit 5,40 F HT le m³ pour 1998.

De même il est proposé de maintenir la redevance d'assainissement pour 1998 à son montant de 1997, soit 5,97 F HT le m³.

Globalement les dépenses propres du **Service des Eaux** progressent de 31,5 % et passent de 51 877 KF à 68 227 KF si l'on exclut le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture qui s'élèvent à 21 670 KF (+ 28,6 %) contre 16 847 KF en 1997.

Le nouveau rythme de facturation de l'eau permet également de faire progresser la section d'investissement qui passe de 14 272 KF en 1997 à 29 621 KF pour cette année. On peut noter le démarrage de plusieurs opérations importantes qui concernent :

- le collecteur Nord-Ouest pour 3 000 KF,
- la construction d'un bâtiment administratif au Centre Technique Municipal pour 4 500 KF.

La tranche annuelle consacrée aux travaux sur réseaux est également en forte hausse et se monte à 13 843 KF contre 7 013 KF en 1997.

Le financement de cette section est notamment assuré par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 21 032 KF.

Les crédits de fonctionnement propres du service progressent de 2,7 % (37 605 KF à 38 607 KF). La contribution aux charges du Budget Principal s'élève à 5 100 KF contre 4 950 KF, soit en hausse de 3 %.

Les crédits du **Service Assainissement** passent de 84 951 KF à 98 071 KF (+ 15,4 %).

La section d'investissement progresse de 11 986 KF (44 790 KF à 56 776 KF). Cette variation importante s'explique :

- par le démarrage des travaux concernant le programme de dépollution par temps de pluie pour 6 000 KF et l'échangeur de Planoise pour 500 KF,

- par la poursuite de différents programmes :

* construction d'un bâtiment administratif au Centre Technique Municipal pour 3 000 KF au lieu de 200 KF en 1997,

* programme de grosses réparations à la station de Port Douvot pour 6 420 KF au lieu de 5 000 KF en 1997,

* programme concernant les déversoirs d'orage pour 1 000 KF au lieu de 150 KF en 1997,

* programme de grosses réparations aux égouts pour 2 000 KF contre 1 500 KF en 1997,

* tranche réservée aux travaux sur réseaux et branchements qui se montent à 5 700 KF contre 4 700 KF en 1997.

- On peut noter la poursuite des travaux concernant le collecteur Nord-Ouest qui apparaissent pour 18 000 KF (20 000 KF en 1997).

Le financement de cette section est principalement assuré par :

* un prélèvement sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 29 151 KF,

* un recours à l'emprunt de 5 325 KF,

* l'encaissement de subventions à hauteur de 7 871 KF.

La section de fonctionnement progresse de 2,8 % et passe de 40 161 KF à 41 295 KF cette année.

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les crédits du budget progressent de 0,2 % et passent de 1 949 KF à 1 952 KF. Ces dépenses sont financées par le forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Forêts communales

Les dépenses de ce budget diminuent légèrement pour s'établir à 5 545 KF contre 5 601 KF en 1997.

La participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses progresse de 14,1 % et passe de 1 773 KF à 2 023 KF. Le produit des ventes de bois est estimé à 1 724 KF contre 2 000 KF en 1997, soit en baisse de 13,8 %.

En 1997, la vente de bois a été réalisée à hauteur de 1 419 KF (2 000 KF prévus), ce qui a nécessité un complément de 537 KF HT pour la subvention d'équilibre versée par la Ville (soit 2 251 KF).

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	29 620 500	836 500	56 775 700	(1) 15 036 000	78 313	0	1 378 420	10 500
Fonctionnement	52 524 500	81 308 500	28 706 300	70 446 000	1 795 270	1 873 583	3 029 830	4 397 750
Amortissement technique des immobilisations	7 752 186	7 752 186	12 589 000	12 589 000	78 313	78 313	1 136 744	1 136 744
Totaux mouvements réels	89 897 186	89 897 186	98 071 000	98 071 000	1 951 896	1 951 896	5 544 994	5 544 994
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	21 031 814	21 031 814	29 150 700	29 150 700	0	0	231 176	231 176
Totaux mouvements budgétaires	110 929 000	110 929 000	127 221 700	127 221 700	1 951 896	1 951 896	5 776 170	5 776 170

(1) y compris 5 325 000 F d'avances financières de l'Agence de l'Eau

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS

(Mouvements réels)

	DÉPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998
Budget Principal	259 871 700	268 017 000	879 112 156	904 255 000	137 619 745	139 852 000	1 001 364 111	1 032 420 000
Eaux	14 272 200	29 620 500	54 451 666	60 276 686	7 740 366	8 588 686	60 983 500	81 308 500
Assainissement	44 790 000	56 775 700	40 161 000	41 295 300	35 743 000	27 625 000	49 208 000	70 446 000
SSADPA	77 223	78 313	1 871 633	1 873 583	77 223	78 313	1 871 633	1 873 583
Forêts	1 571 500	1 378 420	4 029 854	4 166 574	1 057 354	1 147 244	4 544 000	4 397 750
TOTAUX	320 582 623	355 869 933	979 626 309	1 011 867 143	182 237 688	177 291 243	1 117 971 244	1 190 445 833

RÉCAPITULATION 1998
(Mouvements réels)

DÉPENSES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	268 017 000	29 620 500	56 775 700	78 313	1 378 420
Fonctionnement	904 255 000	60 276 686	41 295 300	1 873 583	4 166 574
TOTAUX	1 172 272 000	89 897 186	98 071 000	1 951 896	5 544 994

RECETTES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	139 852 000	8 588 686	27 625 000	78 313	1 147 244
Fonctionnement	1 032 420 000	81 308 500	70 446 000	1 873 583	4 397 750
TOTAUX	1 172 272 000	89 897 186	98 071 000	1 951 896	5 544 994

Evolution générale du Budget Principal + 33 288 144 F soit + 2,9 %
Evolution générale du Budget Eaux + 21 173 320 F soit + 30,8 %
Evolution générale du Budget Assainissement + 13 120 000 F soit + 15,4 %
Evolution générale du Budget SSADPA + 3 040 F soit + 0,15 %
Evolution générale du Budget Forêts - 56 360 F soit - 1,0 %

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE
(Mouvements réels)

	1997		1998	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	320 582 623	182 237 688	355 869 933	177 291 243
Fonctionnement	979 626 309	1 117 971 244	1 011 867 143	1 190 445 833
TOTAUX	1 300 208 932	1 300 208 932	1 367 737 076	1 367 737 076

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : + 67 528 144 F soit + 5,2 %

«**M. LE MAIRE** : Nous passons au budget primitif pour 1998. Je voudrais en deux mots, avant de donner la parole à Jacques VUILLEMIN, dire que c'est un budget qui m'apparaît comme étant tout à fait remarquable. Dans les conditions actuelles que vivent les collectivités territoriales, nous avons pour les points les plus importants du budget des choses intéressantes : fiscalité + 1 % sur les taux, qu'on se le dise, 1 % sur les taux seulement, sans doute en dessous de la hausse du coût de la vie, des investissements très largement en hausse, presque 20 % de plus prévus dans les différents équipements, on arrive à 215 MF, donc on songe à l'investissement, un autofinancement de 53,5 % et là aussi je crois qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui peuvent se targuer d'avoir un taux d'autofinancement aussi important avec un recours à l'emprunt qui reste limité à 86 MF contre 88 en 1997 et 90,5 en 1996.

Nous limitons donc le recours à l'emprunt, la fiscalité mais nous investissons grâce je crois à un travail permanent, presque quotidien du Premier Adjoint et je l'en félicite et des services de la Ville, services financiers, administratifs, techniques qui, au jour le jour, assurent un suivi rigoureux des dépenses, réalisent des économies remarquables et font en sorte que la Ville puisse être considérée comme bien gérée. Alors je regrette qu'on dise dans la presse -mais enfin on retrouve tellement de choses dans la presse qu'il y aurait beaucoup à dire- que la Ville de Besançon est surendettée. Je vais d'ailleurs répondre au Canard Enchaîné qui tient ses renseignements précis de je ne sais qui, je ne nomme personne mais les chiffres avancés dans cette édition sont remarquables, ce sont des vrais chiffres mais l'interprétation en est complètement farfelue, c'est l'interprétation du Canard.

L'endettement de la Ville au 1^{er} janvier 1998 est à hauteur de 7 163 F. Je vous laisse comparer avec d'autres villes très importantes qui doublent le taux d'endettement et qui font en sorte que Besançon peut être mal considérée mais à travers une presse qui ne connaît pas les choses dans leur réalité. En tout cas, c'est un budget, et je tiens à le souligner, qui est le signe d'une bonne gestion, saine et remarquable et on le doit, je le rappelle, notamment au travail consciencieux fourni par votre Premier Adjoint chargé d'ailleurs des finances de la Ville et à qui je vais volontiers céder la parole.

M. VUILLEMIN : Merci Monsieur le Maire. Le 19 janvier dernier, notre assemblée a adopté les orientations budgétaires pour 1998. Nous avons alors affiché nos intentions budgétaires et fiscales : refus de la facilité, une fiscalité modérée, un recours limité à l'emprunt. Nous avons également inscrit notre action et nos objectifs pour 1998 dans une perspective, celle du projet présenté aux Bisontins en 1995 par la majorité municipale.

Le budget qui vous est présenté aujourd'hui s'inscrit bien évidemment dans le droit fil de ces orientations. Le budget 1998 comme ceux qui l'ont précédé et comme ceux qui suivront est une étape dans la réalisation de notre projet qui comporte deux volets : la vie quotidienne et la dimension de capitale régionale.

Pour 1998, les objectifs majeurs de notre action sont au nombre de trois : une action économique forte privilégiant l'emploi, une action sociale privilégiant la solidarité et la cohésion sociale, Besançon capitale régionale. Après avoir rappelé les chiffres clés du budget, je préciserai les moyens inscrits au budget pour atteindre ces objectifs.

Les chiffres clés : je développerai plus particulièrement la fiscalité, l'emprunt et l'endettement, les tarifs municipaux. Tous les chiffres qui vont suivre ont un point commun : le refus de la facilité.

La fiscalité : le produit des impôts locaux évolue en fonction de deux éléments, les bases et les taux votés par notre assemblée. C'est le point suivant de l'ordre du jour. En 1998, les bases évoluent comme suit :

+ 2,3 % pour la taxe d'habitation. Je rappelle que nous avons décidé d'augmenter l'abattement général à la base de 5 % ; à situation égale l'évolution serait de + 3,3 %.

+ 6,3 % pour le foncier bâti.

+ 3,5 % pour la taxe professionnelle, évolution qui prend en compte là aussi les exonérations décidées pour les entreprises situées dans les ZRU et dans les ZUS.

Il est intéressant de noter que les bases des 53 établissements dominants bisontins évoluent de + 4,4 %. Une récente étude réalisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France fait apparaître que notre ville se classe 17^{ème} sur 43 pour l'évolution des bases de taxe professionnelle. La moyenne de cette évolution hors Paris se situe à 3,1 %.

S'agissant de l'évolution des taux, l'engagement de modérer la pression fiscale est tenu. L'augmentation, le Maire l'a rappelé tout à l'heure, sera de 1 %. Compte tenu de ce qui précède, le produit attendu de la fiscalité en 1998 s'élève à 458 600 000 F, cela représente 33,5 % des recettes du budget général contre 33,89 % en 1997, donc une baisse du produit des impôts.

Permettez-moi d'insister sur un point qui me paraît essentiel : la politique fiscale d'une collectivité doit être appréciée d'une part dans la durée et d'autre part à travers l'ensemble des éléments fiscaux aboutissant au montant de l'impôt et non pas uniquement à partir des taux comme c'est trop souvent le cas.

Dans la durée, entre 1989 et 1995, une diminution des taux des quatre impôts a été appliquée, - 3,6 % en 1991, - 1 % en 1993, - 3 % en 1994. Au cours de la même période, sur 100 F d'impôt local payé par un Bisontin à toutes les collectivités, la part Ville est passée de 72 à 63. C'était la durée.

S'agissant de la politique fiscale proprement dite, je rappelle que le Conseil Municipal a décidé en 1996 de fixer à 10 % l'abattement général à la base. En 1997, 49 250 contribuables ont bénéficié de cet abattement qui correspond à une réduction de la valeur locative de 1 480 F. Cet abattement, il n'est pas inutile de le préciser, n'est pas compensé par l'Etat.

S'agissant de la taxe professionnelle, l'intervention de la Ville en faveur des petites structures mérite d'être soulignée. Plus de 1 200 entreprises bénéficiant à Besançon de la cotisation minimum obligatoire de taxe professionnelle se voient calculer ladite cotisation à partir d'un local de référence retenu par le Conseil Municipal dont la valeur locative est inférieure aux deux tiers de la valeur locative moyenne de la ville.

La création en 1997 des Zones de Redynamisation Urbaine, les ZRU, des Zones Urbaines Sensibles, les ZUS, répond à la volonté de favoriser l'action économique dans les quartiers. Ces deux périmètres ouvrent droit à une exonération de taxe professionnelle. Toutefois, l'exonération dans les ZUS au choix de la collectivité n'ouvre droit à aucune compensation de l'Etat. La Ville de Besançon a décidé d'appliquer l'exonération à 100 % pour une durée de 5 ans.

Voilà des mesures concrètes qui permettent d'apprécier la politique fiscale de la Ville.

Quelques mots sur l'emprunt et l'endettement. Depuis 1995, le recours à l'emprunt est limité : 90 MF en 1995, 80 MF en 1996, 80 MF en 1997, il sera de 81 MF cette année. Il convient de rappeler que le recours à l'emprunt, même à des taux intéressants comme ceux qui sont proposés aujourd'hui, reste une charge à assumer au cours des exercices suivants et qui pèse durablement sur l'équilibre financier de la collectivité. Ce recours limité à l'emprunt est favorisé par un niveau d'autofinancement tout à fait remarquable. En 1997, l'autofinancement, c'est-à-dire les dépenses d'équipement non financées par l'emprunt ou les subventions, était de 68 MF. Cette année, il est de 107,8 MF. C'est le résultat collectif des efforts, des recherches d'économie fait par l'ensemble des services, c'est donc le signe incontestable d'une bonne gestion. Il ne s'agit donc pas de réduire le niveau de dépenses des travaux d'équipement mais tout au contraire en s'appuyant sur ce niveau remarquable d'autofinancement, d'investir davantage. C'est ainsi que les dépenses d'équipement du budget général passent de 170 MF en 1997 à 201 MF en 1998, + 18 % et cela, je le souligne, avec un recours limité à l'emprunt.

Quelques mots sur notre endettement : on se plaît malheureusement à entretenir l'idée que la Ville est endettée. C'est faux. La dette permet de mesurer la santé financière d'une collectivité. Notre endettement par habitant passe de 7 406 F au 1^{er} janvier 1997 à 7 163 F cette année. Besançon se situe dans la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants. J'invite ceux qui pourraient douter encore à consulter l'étude menée par le Crédit Local de France sur nos comptes et ceux de 14 villes comparables à la nôtre. Cette étude a été présentée en introduction au débat d'orientations budgétaires le 19 janvier dernier. Je regrette le silence de la presse locale sur ce dossier. Cette étude fait apparaître pour Besançon une capacité de désendettement totale en 6 années alors que pour le panel, cette durée est de 9 ans. Par ailleurs, selon cette même étude, nos dépenses d'intérêts ont baissé de 33 % alors que pour le panel cette baisse n'est que de 13 %. En outre, l'encours de notre dette a baissé de 35 MF. Je tenais tout particulièrement à le rappeler ce soir.

Les tarifs municipaux : certains tarifs seront maintenus à leur niveau 1997. Il s'agit tout d'abord, et c'est un signe politique fort, de la lecture publique c'est-à-dire les tarifs dans les bibliothèques, les transports en commun, l'eau et l'assainissement. Par ailleurs, nous l'avons déjà décidé, les tarifs d'accès à la Citadelle baisseront de manière significative cette année.

Qu'il s'agisse de la fiscalité modérée, de l'emprunt limité, des tarifs dont je viens de parler, c'est la même démarche : le refus de la facilité.

Nos objectifs pour 1998 : la rigueur d'un budget dès lors qu'elle est voulue et non subie n'interdit ni le dynamisme, ni l'ambition. Notre ambition pour 1998 se décline autour de trois objectifs, ceux que nous avons donnés le 19 janvier lors des orientations budgétaires.

Tout d'abord une action économique forte privilégiant l'emploi. Privilégier l'emploi, c'est d'abord soutenir l'activité des entreprises. La Ville, en tant qu'acteur économique, soutient l'activité économique des entreprises par ses crédits d'acquisitions : terrains, matériels, fournitures, véhicules et des travaux d'équipement. Tous crédits confondus, les crédits inscrits au budget 1998 s'élèvent à 354 MF y compris les marchés, habillement, fournitures, pièces de rechange, etc. 354 MF qui sont investis directement par la Ville en tant qu'acteur économique dans le secteur économique au sens large. L'an dernier, ils s'élevaient à 319 MF, soit une augmentation de 11 %.

On aide aussi les entreprises par le biais de mesures fiscales, j'en ai parlé tout à l'heure dans le chapitre consacré à la fiscalité. Privilégier l'emploi, c'est aussi donner l'exemple en tant qu'employeur. Hier c'était les emplois ville et les apprentis, aujourd'hui c'est le dispositif emplois jeunes, 2 MF sont inscrits au budget 1998 pour favoriser la création d'emplois en interne et dans les associations, organismes logeurs, etc. Aider les entreprises c'est aussi par l'aide à l'immobilier

d'entreprises, 7 600 000 F sont inscrits au budget pour acquérir des terrains dans les secteurs des Prés de Vaux, Châteaufarine, Velotte. Je signale aussi, c'est loin d'être négligeable, le soutien apporté par la Ville à l'insertion par l'économie directement par le biais de subventions à ces différentes associations ou organismes et aussi par le biais de nos commissions d'appels d'offres en utilisant la clause d'insertion par l'économie pour certains travaux.

Pour demain, Besançon dispose d'atouts non négligeables : le Parc Scientifique et Industriel, le réseau LUMIERE, je pense par exemple aux perspectives offertes par le développement de nouvelles activités de télétravail, de téléservices professionnels auxquels artisans, commerçants, professions libérales pourront demain avoir recours.

A ne pas négliger non plus les conséquences économiques de la professionnalisation de nos régiments en terme de pouvoir d'achat disponible sur la ville et donc dans le secteur commercial notamment. C'était le premier objectif.

Deuxième objectif : une action sociale privilégiant la solidarité et la cohésion sociale. L'action sociale a toujours été une priorité de la politique municipale. Cette mission importante est confiée au Centre Communal d'Action Sociale qui reçoit à cet effet une aide financière de la Ville. La Ville participe également à la gestion des établissements pour enfants, crèches collectives, haltes garderies. Le budget municipal verse au Département 28 MF au titre du contingent d'aide sociale. La Ville participe également au coût de transport de certaines catégories d'usagers : chômeurs, handicapés, etc. pour un chiffre, je crois, de l'ordre de 3 MF.

La cohésion sociale, c'est bien sûr la politique de la ville, c'est l'animation dans les quartiers, c'est l'action fondamentale conduite par nos associations, qu'elles soient culturelles, sportives, de quartier pour intégrer les jeunes, d'une manière plus générale les habitants des quartiers. Les actions en direction de la jeunesse, le relais jeunesse bien sûr mais aussi toutes les activités périscolaires : Francas, Caisse des Ecoles, etc. ; pour tout cela, les crédits sont inscrits au budget 1998.

Troisième objectif : la capitale régionale. Ville centre et capitale régionale, Besançon veut tenir son rang de capitale régionale. Les équipements dont elle se dote, les projets qu'elle conduit, les initiatives qu'elle prend témoignent de sa volonté incontestable de tenir son rang. Quelques exemples : comme Bruxelles, Milan ou Bordeaux, Besançon a été sélectionnée parmi 500 villes par l'Union Européenne pour son opération exemplaire de revitalisation du centre-ville, c'est le projet CHORUS, 15 MF sont inscrits au budget pour la Place du Marché, 5 600 000 F pour le Musée du Temps.

Dans le domaine du tourisme, c'est la Citadelle : 3 MF, le camping municipal : 1 MF, le Centre de la Mouillère, 1,3 MF, le Plan Lumière à ne pas confondre avec le Réseau LUMIERE, l'illumination des monuments, l'an dernier c'était la Citadelle, cela a été fort apprécié des Bisontins, cette année nous continuons, 1 MF est inscrit au budget pour poursuivre l'illumination de nos monuments les plus prestigieux. La piscine La Fayette : 26 MF, le Restaurant Universitaire de Canot : 6 MF en tout, 3 MF au BP et le solde au moment du BS, l'école Granvelle qui a ouvert ses portes au mois de janvier, les voies de communication : l'échangeur Est : 1,7 MF, l'échangeur de Micropolis : 3,8 MF. Ainsi, chacun peut le constater, la Ville investit, construit, aménage. Elle réfléchit aux aménagements de demain, je pense par exemple à l'aménagement du pôle santé autour de l'hôpital Jean Minjoz, je pense au secteur de la gare Viotte. Sauf à être aveugle ou à nier l'évidence, Besançon n'a rien d'une ville qui somnole.

En conclusion, je souhaiterais mettre l'accent sur deux points : le budget général est en augmentation de 5,2 %, ce qui représente un peu plus de 70 MF. Que faisons-nous avec ces 70 MF supplémentaires ? Rappelez-vous les chiffres que je viens de donner : c'est plus de 30 MF de travaux et d'équipements, de 170 à 201 MF, c'est près de 10 MF de subventions d'équipements, c'est le plan emplois jeunes. Autrement dit, au-delà des augmentations normales, prévues, etc., plus des deux tiers de cette augmentation sont consacrés soit à l'emploi directement pour l'emploi jeunes, soit à l'investissement et aux équipements. Il y a donc bien cohérence entre les objectifs affichés : soutien à l'activité économique et à l'emploi et utilisation des crédits. C'est le premier point sur lequel je voulais insister.

Le deuxième point : le vote d'un budget est par définition un acte politique. C'est l'acte politique essentiel d'une majorité, d'une équipe. Le budget proposé concrétise la volonté de l'équipe municipale de réaliser année après année le projet présenté aux Bisontins en 1995 sans recourir de manière irresponsable à l'emprunt et en respectant les engagements pris de modérer la pression fiscale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Jacques. Nous passons à la discussion de ce budget. Je crois qu'il faut savoir que préparer un budget, c'est 6 mois de travail. Les premiers éléments sont donnés à l'Adjoint chargé du budget dès le mois d'octobre. Il faut au préalable avoir un certain nombre de vues et construire après ce budget et c'est toujours une entreprise délicate. On arrive toujours à équilibrer les budgets mais c'est une opération très difficile.

Deuxièmement, cela suppose aussi que vous ayez vous les éléments pour pouvoir apprécier ce budget. Vous avez tous reçu en son temps un rapport copieux avec 37 annexes. J'ai compté 379 pages que vous auriez dû lire, qu'en tout cas j'ai lues. Vous en avez lu bien sûr l'essentiel et je vous en remercie mais je crois que c'est un travail important, intéressant et fondamental. On engage la Ville pour une année par les crédits qu'on va inscrire dans ce budget.

M. DUVERGET : L'année dernière lorsque vous-même et le Premier Adjoint aviez présenté le budget 1997, il y avait plusieurs phrases acides vis-à-vis de l'Etat, tout était de sa faute. Aujourd'hui, on a l'impression que dans votre présentation budgétaire, l'Etat est complètement oublié. Alors faut-il voir là que tout d'un coup les choses se sont améliorées de telle façon vis-à-vis des collectivités locales qu'il n'y a plus de remarques à faire ? Je pense qu'il y a un certain nombre de choses effectivement qui font partie de certains trous de mémoire.

M. LE MAIRE : Il y a des choses qui ont changé surtout.

M. DUVERGET : Vous avez évoqué tout à l'heure sous les qualificatifs particulièrement laudatifs ce budget, budget remarquable. J'utiliserai un vocabulaire beaucoup plus modeste par rapport à ce budget pour dire qu'il me semble tristounet, en demi-teinte, un peu comme le temps de cette journée, c'est-à-dire d'un printemps qui a bien du mal à s'imposer.

M. LE MAIRE : Mais qui finit par arriver..., le printemps !

M. DUVERGET : Pourquoi ces quelques remarques ? D'abord à travers vos priorités, je suis frappé par deux choses. Votre première priorité c'est la vie quotidienne. L'un des éléments de la vie quotidienne que vous soulignez dans votre présentation, ce sont les conseils de quartier. Moi je dirais conseils de quartier aujourd'hui, démocratie en panne. Il ne se passe pas grand chose dans ce qui devait être la grande action de concertation de votre mandature.

Deuxième élément des priorités : la dimension de capitale régionale qui vient d'être rappelée par M. le Premier Adjoint. Certes des chantiers sont lancés mais où en est-on de la politique de recherche des investisseurs et d'une politique de véritable commercialisation de Besançon vis-à-vis de l'extérieur ?

Vous avez quelques bonnes choses dans ce budget : maîtrise des dépenses de personnel, une évolution de la section investissement, des emprunts stables mais en même temps, je disais budget tristounet et en demi-teinte, pourquoi ? Parce que vous faites une augmentation relativement modérée de la fiscalité mais vous n'allez pas jusqu'à faire une stabilité de la fiscalité. Il faut pourtant un tout petit coup de pouce dans certaines économies pour faire en sorte que l'augmentation de 1 % des taux des taxes locales, soit 4,5 MF sur l'ensemble du budget puisse faire l'objet d'une économie, aller jusqu'à une augmentation 0, c'est-à-dire jusqu'à une stabilité d'autant que le nombre d'assujettis pour les taxes et notamment la taxe d'habitation dans les excellents dossiers que vous nous avez présentés, le nombre d'assujettis augmente. Donc vous avez par effet mécanique quelques recettes supplémentaires.

Vous évoquez le désendettement. Effectivement, il y a un désendettement de la Ville de Besançon mais il est lent, ce qui fait que par rapport aux villes de plus de 100 000 habitants, l'endettement par habitant est aujourd'hui supérieur à la moyenne nationale pour les villes de plus de 100 000 habitants. Donc là aussi, je vous dis encore un petit coup de pouce même si effectivement vous soulignez que pour le budget 1998, il est nécessaire de ne pas accroître les emprunts mais au contraire de les diminuer légèrement. Je note au passage d'ailleurs, et je l'avais souligné lors du débat des orientations budgétaires, qu'à ce titre vous tenez un langage qui s'oppose à celui tenu par un Conseiller Régional réélu, votre collègue M. NIEPCERON qui, au Conseil Régional avait souligné qu'il fallait augmenter les emprunts. Alors deux assemblées différentes certes mais en tous les cas des hommes politiques de la même mouvance qui proposent par rapport à des choix budgétaires des orientations radicalement opposées. C'est une forme de pluralité et non de pluriarité.

Ce qui me gêne le plus dans cette présentation budgétaire, c'est ce qui concerne l'action économique, le déséquilibre croissant entre la diminution du budget de l'action économique et l'augmentation du budget de l'action sociale et des dépenses interventions sociales. Certes, M. le Premier Adjoint a souligné que les interventions sociales étaient l'une des priorités mais tout de même. Au budget primitif 1997 : 124 MF, au budget primitif 1998 : 155 MF soit une augmentation de plus de 24 % alors que dans le même temps, l'action économique sur le plan du fonctionnement était stable, voire en légère diminution et sur le plan des investissements, en diminution pratiquement de moitié. Ce ne sont pas les mêmes masses certes mais là il me semble que vous accentuez cette tendance que nous contestons, nous, qui est d'augmenter les interventions sociales régulièrement et au contraire de ne pas matérialiser les débats que nous avons eus sur le plan économique dans cette assemblée depuis deux ans, pour solliciter des crédits sur ces actions économiques, ce qui va effectivement à l'encontre de la volonté de développer par exemple des opérations telles Besançon Congrès qui me paraissent pourtant intéressantes.

On ne se donne pas les moyens de développement économique correspondant dans cette ville à ces intentions et je crois que là on a une dérive qui se fait progressivement, c'est-à-dire une habitude qui est effectivement de forcer sur le social alors que d'autres collectivités, dans d'autres parties de la Franche-Comté, tendent à faire l'équilibre entre la nécessaire réponse sociale, mais aujourd'hui on sait bien que ce n'est pas tout, le soutien à l'économie qui à certains moments doit aussi donner un rôle véritablement d'impulsion au développement de la capitale régionale.

Il me semble que face à ce contentement que vous avez présenté tout à l'heure, M. le Maire est content, M. le Premier Adjoint est content de ce budget, dites-vous remarquable, ce qu'il manque aussi ce sont des perspectives à long terme. Et je prends l'exemple de ce que j'appellerai une structure creuse aujourd'hui malheureusement : le Parc Scientifique et Industriel. Cela rejoint aussi mes inquiétudes en matière économique et en matière de commercialisation. Ce Parc Scientifique et Industriel qui au départ, dès 1986, était une future technopole, qui est ensuite devenu un parc scientifique et industriel, peu importe la dénomination, et qui aujourd'hui tout en étant dans sa phase de réalisation, ne réalise pas grand chose puisque le nerf de la guerre en matière de parc scientifique et industriel, c'est-à-dire le développement économique, n'apparaît toujours pas.

A travers ce budget tristounet et en demi-teinte, on ne sent pas des perspectives pour aujourd'hui, j'allais dire meubler les zones industrielles de Besançon. Il y a effectivement une politique de développement social, il n'y a pas de souffle économique et donc je ne sais pas si je peux reprendre à l'inverse la phrase que vous avez utilisée tout à l'heure, Monsieur le Premier Adjoint. La capitale régionale je ne sais pas si elle dort ou si elle ne dort pas mais en tous les cas pour l'instant elle n'a pas le réveil économique que nous devrions attendre de la part de cette capitale régionale. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur ce budget en demi-teinte qui ne nous satisfait pas.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET. On vous répondra de plusieurs sources tout à l'heure notamment à propos du Parc Scientifique et Industriel car s'il avance si lentement, c'est qu'il est géré par un syndicat avec de nombreux partenaires dont la Région qui n'a pas usé d'un tel dynamisme car pendant des années nous avons couru après une réponse précise de sa part. C'est vrai que la critique est aisée mais l'art est difficile et si nous sommes satisfaits, nous, de ce budget, c'est parce qu'il nous paraît quand même, dans l'époque actuelle, être un budget peut-être plus porté vous le disiez sur du social mais il faut voir la situation telle qu'elle est à Besançon au niveau social. On veut bien faire aussi de l'économique mais je crois que du social on pourrait encore en faire davantage et ce ne serait pas de trop.

Mme DUFAY : Vous venez de faire la transition que j'attendais sur le fait que le social on pourrait en faire encore davantage. Je voudrais intervenir justement sur la vie quotidienne et le rôle des associations dont le Premier Adjoint a dit qu'elles avaient très justement un rôle fondamental à jouer car la crise de l'emploi mais aussi la crise des valeurs et la crise de société qui éclate au grand jour, spécialement dans nos quartiers où se concentrent les difficultés, nous met nous, les élus, en première ligne d'un combat alors que nous ne sommes pas maîtres de l'arme principale qui est le travail. Mais cette crise, c'est aussi une crise de l'identité, c'est une crise de l'échange et de la solidarité et c'est pourquoi il est capital de maintenir, comme nous le faisons actuellement et comme en témoigne le budget, notre soutien aux associations qui, dans les quartiers, procurent des espaces de rencontres, contribuent à tisser des liens de solidarité, favorisent l'expression des jeunes et des adultes et permettent de reconstruire les repères qui font défaut. Mais jusqu'à quand pourrons-nous dégager des moyens significatifs ? Déjà des associations ne voient plus leurs moyens augmenter depuis plusieurs années alors que nous exigeons d'elles la réalisation de cahier des charges de plus en plus fourni et la stabilité des moyens dans ce domaine signifie restriction tant les besoins sont croissants.

Colmatage diront certains, non car le déficit d'échanges et de solidarité est immense et c'est à combler ce déficit que travaillent les associations de nos quartiers. Mais je voudrais aussi dire que dans nos quartiers, tout n'est pas affaire de budget, cela est à la fois rassurant mais en même temps beaucoup de chemin reste à parcourir. Nous avons besoin, outre d'argent, d'une immense volonté collective qui se traduise par des changements fondamentaux de méthodes de travail. Nous ne réussirons à répondre à l'attente des habitants de nos quartiers qu'en les écoutant davantage, c'est l'enjeu des conseils de quartier, qu'en sortant surtout de nos cloisonnements inter-services mais

aussi inter-administrations, inter-collectivités. Plus que coordonner, il nous faut construire sur les quartiers des pôles de travail qui soient efficaces parce qu'ils regroupent tous les partenaires concernés avec leurs compétences et leurs moyens complémentaires.

Je vais donner juste trois exemples, c'est s'engager autour de la sécurité avec la police municipale, la police nationale, la justice, les travailleurs sociaux et les organismes logeurs, c'est s'engager autour de l'animation sportive avec la CTB, c'est s'engager autour de l'implantation de l'activité de services avec les commerçants, notamment sur Clairs-Soleils où bientôt nous allons avoir un marché qui va ouvrir, c'est s'engager mais il faut aller beaucoup plus loin et ce souci de travailler collectivement doit faire l'objet d'une priorité et d'une vigilance permanente, ce que suppose probablement de notre part à tous, nous les élus, un surcroît je pense et de volonté et aussi d'humilité.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, un budget atone comme le laissent présager vos orientations budgétaires de janvier, vous appliquez toujours les mêmes recettes. Une augmentation certes modérée des taux, + 1 % mais vous vous rattrapez grâce à l'évolution des bases, ce qui vous permet d'envisager une augmentation sensible du produit des quatre taxes passant de 440 MF en 1997 à 458 MF en 1998. Une taxe professionnelle en augmentation, ce qui n'est pas fait pour attirer les PME - PMI. La seule offre que vous pouvez leur faire, c'est de venir s'installer en ZRU ou en ZUS avec exonération pendant 5 ans de la taxe professionnelle.

Compte tenu des derniers événements dans ces quartiers dits sensibles, l'offre doit être plus forte que la demande. Les recettes des divers impôts et taxes augmentent quant à elles de plus de 36 %. Un budget général en hausse avec 67 MF en plus par rapport à 1997 avec un record pour les budgets annexes, globalement + 21,2 %. A noter que le budget des Services de Soins à Domicile pour Personnes Agées n'augmente que de 0,2 %, ce qui est fort peu mais ce sont là vos choix politiques.

Le budget principal avec + 2,9 % dépasse l'inflation annoncée. Vous avez recours à l'emprunt, environ 81 MF pour 1998, emprunts qui seront bien sûr les impôts de demain. Si l'endettement par habitant décroît par rapport à 1997, il reste plus élevé que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants.

Les subventions et participations des collectivités locales sont, elles, en baisse, - 16,7 %. Les majorités départementales et régionales RPR-UDF n'apprécient visiblement pas que la Ville de Besançon soit gérée à gauche. Ici, les Conseillers Municipaux RPR-UDF regretteront ce soir que des efforts plus grands ne soient pas faits pour le rayonnement de la capitale régionale, c'est la règle.

Concernant les recettes du budget principal, je note que vous vous attendez à une hausse de plus de 13 % du produit des amendes de police, 4,4 MF en 1997 pour 5 MF en 1998. La police municipale n'a donc qu'un rôle : la poursuite des automobilistes, un moyen facile et sûr pour faire rentrer des sous dans la caisse.

Vos orientations politiques restent les mêmes, la politique de la ville continue visiblement à vous subjuguer et pour quels résultats ? On a l'impression à l'étude de votre budget que la marge de manoeuvre est étroite. Vous vous obstinez dans vos choix politiques avec toujours une hausse des impôts et des emprunts. Ainsi le montant du produit des quatre taxes augmente de 4 % de 1997 à 1998, ce qui n'est pas rien. Vous êtes donc loin de vous orienter vers une stabilité fiscale et encore moins vers une décrue comme dans les villes gérées par le Front National. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous voterons contre votre budget.

M. LE MAIRE : Merci, on a compris.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Le vote du budget est toujours le moment le plus important de l'année du Conseil Municipal. Il est marqué cette fois-ci par un temps un petit peu particulier, c'est celui de la mi-mandat. C'est vrai qu'on est à mi-mandat et c'est pourquoi le groupe socialiste, à cette occasion, souhaite tirer rapidement, j'espère ne pas être trop longue, un premier bilan car me semble-t-il en trois ans, il y a obligatoirement évolution et se poser un certain nombre de questions.

Trois grandes priorités avaient été et sont retenues : l'emploi, la cohésion sociale et la revitalisation du centre-ville. Ce sont les trois priorités dont Jacques VUILLEMIN a largement parlé dans sa présentation tout à l'heure.

La première dont je parlerai, c'est l'emploi, Comité Local de Développement, force extrême dans un certain nombre de secteurs d'urbanisme, les Prés de Vaux, les zones des Montarmots, les zones économiques fortement lancées, le Parc Scientifique et Industriel qui joue son rôle et Monsieur DUVERGET, autant j'ai de questions à poser sur le PSI, autant je suis persuadée qu'il prend toute sa place actuellement dans le développement économique de Besançon. Et puis les emplois jeunes, élément essentiel pour répondre aux questions du chômage chez les jeunes, et, dans le domaine du secteur de l'emploi en grande difficulté, le PLIE. On le voit depuis trois ans, un certain nombre de choix essentiels ont été faits dans le domaine économique. Il me semble par contre là aussi important de se poser des questions et en particulier comment faire pour que le Parc Scientifique et Industriel joue encore plus sa place de locomotive en matière d'emploi. Comment faire, et là aussi un certain nombre de contacts sont pris, pour qu'il y ait dans le domaine de l'industrialisation en particulier au niveau économique, conjointement avec l'Etat des initiatives prises ? Je crois que dans le domaine économique c'est essentiel pour la Ville de Besançon.

Deuxième priorité que j'ai soulignée, la cohésion sociale en trois points. Premier point, faire en sorte que le domaine de la solidarité joue son rôle le plus important et que toutes les générations, je dis bien toutes les générations et les plus démunies, les plus exclues soient entendues. C'est son rôle et c'est ce qu'a fait le Centre Communal d'Action Sociale jusqu'à présent.

Deuxième point, c'est faire en sorte que les gens se sentent entendus dans les quartiers. Les conseils de quartier ont joué ce rôle de façon importante et je peux vous assurer Monsieur DUVERGET, en tant que co-présidente d'un conseil de quartier que ce ne sont pas des coquilles vides. Il faut voir le travail important fait dans les différentes commissions. C'est clair qu'il faut là aussi se poser la question de voir comment aller plus loin dans le rôle des conseils de quartier, comme il me paraît essentiel de se poser la question sur nos structures d'animation dans les quartiers, comment faire pour que nos Maisons Pour Tous, nos centres sociaux puissent participer de façon plus importante à la cohésion sociale. Je suis dans un quartier où il y a deux structures fortes qui jouent tout leur rôle en terme associatif et en terme d'animation, c'est le quartier de Palente-Orchamps où les deux structures essentielles : Foyer des Jeunes Travailleurs et MJC de Palente jouent leur rôle de cohésion sociale.

Dans ce domaine de la cohésion sociale, la sécurité est essentielle. Les gens nous interrogent sur la sécurité et un certain nombre de choses ont là aussi été réalisées, tel l'observatoire mis en place par la Ville mais aussi nos interventions pour faire en sorte qu'il y ait plus de policiers au commissariat de Besançon, qu'il y ait plus de magistrats pour rendre correctement la justice.

On le voit, l'ensemble de ces trois secteurs sont les points essentiels pour que la cohésion sociale dans nos quartiers puisse être réellement mise en place. Cette cohésion sociale, j'en suis persuadée, pourra se développer, se restructurer à une condition essentielle, c'est que nous, les

élus, soyons encore plus présents, plus à l'écoute des habitants. Ce n'est pas là un problème de moyens financiers mais d'investissement humain de l'ensemble des élus.

Je n'irai pas beaucoup plus loin sur la revitalisation du centre-ville, chantier essentiel largement lancé et qui permettra à Besançon capitale régionale de prendre toute sa place car le centre-ville est sûrement le coeur essentiel et l'identification la plus importante qui existe au niveau régional.

Ce que j'aimerais simplement rajouter, c'est que le chemin est toujours étroit entre une fiscalité maîtrisée et une réponse à des projets, à des besoins essentiels aux Bisontins. Nous avons la responsabilité nationalement de faire en sorte que la réforme de la fiscalité puisse commencer dès cette année. Cette réforme devra en priorité prendre en compte la révision des bases, cette fameuse révision des bases qui avait été lancée et abandonnée. C'est vrai que cela coûtera cher mais c'est essentiel et ce sera sûrement le premier point à mettre en place. Au niveau local nous avons la responsabilité de faire des choix parfois très difficiles et je pense en particulier, ce n'est pas Danièle TETU qui va me contredire, au domaine de l'enseignement. Je dirai en conclusion que le budget qui nous est présenté aujourd'hui est un budget exigeant, dans la droite ligne de notre programme. Néanmoins, en ce qui concerne la cohésion sociale, la présence des élus et le développement économique en particulier dans le domaine de l'industrialisation, nous devons tous ensemble réfléchir pour faire en sorte d'aller encore plus loin dans le positionnement de Besançon comme capitale régionale.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, les écologistes citoyens se sont engagés avec vous en 1995 pour constituer une coalition majoritaire. Ensemble, nous nous sommes engagés dans un contrat d'objectifs pour les municipales, contrat sur les déchets et l'écologie au quotidien, contrat pour une politique de l'emploi, pour une politique culturelle et sportive, pour une politique des déplacements, pour une politique en faveur de la jeunesse en renforçant Besançon dans son rôle de ville universitaire, contrat enfin pour des pratiques de démocratie locale. Nous sommes à mi-mandat et nous tenons à réaffirmer notre engagement à vos côtés en soutenant le budget primitif 1998 qui nous est proposé. Il est fondamental que le budget de notre commune tienne compte de critères qui permettent de concevoir à Besançon un développement soutenable et durable. Nous avons le devoir en effet de transmettre aux générations futures un monde en meilleur état que celui dont nous avons hérité. Il relève donc du projet de société d'adopter une nouvelle éthique du développement et d'apprendre à intégrer les objectifs environnementaux et sociaux dès la conception des projets et des politiques.

Il faut aussi apprendre à mesurer l'efficacité de nos interventions non seulement en terme d'indicateurs économiques mais aussi en terme de qualité du milieu et pérennité en ressources, en terme de bénéfices sociaux à court, à moyen et long terme et rechercher enfin l'équité aussi bien à l'intérieur de notre génération que pour les générations futures. En ce sens, Monsieur le Maire, nous saluons la limite du recours à l'emprunt qui permet de ne pas gager l'avenir tout en maintenant une bonne capacité d'autofinancement.

En ce qui concerne les investissements, nous souhaitons qu'ils répondent aux exigences suivantes : premièrement qu'ils génèrent du développement local auprès notamment du tissu économique local, en deuxième lieu, que ce soit des investissements à effet moteur, générateurs pourquoi pas, d'autres investissements privés ou publics et enfin que ces investissements n'engendrent pas des coûts démesurés de fonctionnement par la suite.

Nous déplorons la baisse de participation des autres collectivités territoriales, - 16,7 %, la capitale régionale ne doit pas être délaissée. Nous serons très attentifs pour que nous puissions dégager au sein du budget municipal une capacité de financement des nouveaux projets afin de lutter contre le sentiment de croire que tous les crédits sont déjà pré-affectés. A Besançon Innovation, nous devons tout faire pour soutenir et accompagner l'imagination de nos concitoyens.

Enfin, nous serons à vos côtés, Monsieur le Maire, pour réfléchir à ce qui nous semble aussi être une priorité pour notre cité, mieux se déplacer et respirer dans la ville. La mise en place d'un Plan de Déplacements Urbains, PDU, qui doit être élaboré d'ici la fin décembre 1998, nous apparaît aujourd'hui comme l'instrument pertinent de régulation des transports urbains nécessaire à la réconciliation entre circulation et urbanisme. Cet outil de planification et de coordination vise à réduire la place et l'usage de la voiture dans l'espace public au profit des transports publics, de la marche à pied et du vélo. Pour une mobilité plus favorable à l'environnement et au cadre de vie souhaité par nos concitoyens, notre PDU devra viser à rendre cohérent l'ensemble du système de déplacements de circulation et de transports et à maîtriser l'interaction transports et urbanisme.

Nous devons reparler du plan de circulation et mieux organiser l'intermodalité pour faciliter le passage d'un moyen de transport à un autre. Enfin, les déplacements urbains relèvent d'une multitude de compétences, cela suppose un dialogue permanent entre tous les acteurs. Pour favoriser de nouvelles pratiques de coordination politique et technique, nous souhaitons premièrement des élus qui s'engagent, deuxièmement une large concertation, troisièmement un cadre de travail et de coordination des acteurs. C'est là que devront porter aussi tous nos efforts. Je vous remercie d'avoir été attentifs à ces quelques remarques.

M. LE MAIRE : Merci au représentant des écologistes citoyens. Nous sommes tous d'ailleurs plus ou moins écologistes et citoyens donc les portes sont largement ouvertes de votre côté.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention ne va pas porter sur l'ensemble du budget mais sur un point extrêmement discret que vous trouvez à la rubrique transports et stationnement et qui tient en deux lignes que je me permets de vous relire : un crédit de 5 000 KF sera affecté au renouvellement d'autobus pour la CTB. Je crois que tout est dit et en même temps rien n'est dit. Je voudrais en quelques mots vous situer l'enjeu : il ne manque qu'un 2 dans le nombre qui est affiché mais c'est un 2 qui devrait être placé devant, c'est-à-dire que la hauteur des besoins minimum nécessiterait 25 000 KF, donc chacun peut mesurer qu'on est très loin du compte.

L'approche est simple et chacun d'entre vous peut la faire. Autrefois les véhicules duraient une dizaine d'années. Nous sommes passés à 12 années et aujourd'hui nous sommes à des durées d'utilisation de 15 années, ce qui est possible compte tenu des progrès qui ont été faits par les constructeurs, moyennant l'application d'une politique de maintenance préventive qui soit sérieusement organisée. Avec 15 ans de durée de vie pour nos bus, nous avons une flotte de 150 véhicules. Il nous faut donc, que nous le voulions ou non, en changer 10 par an si nous voulons uniquement maintenir notre offre de transport public au niveau atteint aujourd'hui à Besançon. Ce niveau n'a pas été modifié depuis 1992, c'est la dernière fois en 1992 qu'il avait été légèrement accru de moins de 10 % en l'occurrence, c'est-à-dire que globalement nous sommes sur une prestation qui se maintient en niveau en gros depuis 20 années. L'enjeu politique est là : est-ce que Besançon est prête à faire l'effort budgétaire indispensable simplement pour maintenir à niveau, sachant que c'est l'engagement que nous avons pris auprès des Bisontins tous ensemble en 1995.

Nous pouvons encore faire des efforts, nous n'avons pas cessé d'en faire. A titre d'illustration, nous pouvons essayer de faire durer les véhicules que nous achetons maintenant sur 20 ans au lieu de 15 et ce sera techniquement possible. Ce qui est impossible, c'est de croire qu'on pourra faire

durer 20 ans des véhicules qui ont été achetés il y a 10 ou 15 ans. Premièrement parce qu'ils n'avaient pas le même niveau de perfection techniques, deuxièmement parce qu'ils n'ont pas subi les maintenances préventives qui sont absolument indispensables quand on veut atteindre ce genre d'objectif de durée de vie pour un outil technique. Je le dis vraiment sans détour : autant je pense que globalement le budget qui nous est présenté est bon, autant les 5 MF prévus pour l'investissement de bus je les qualifie de ridicules par rapport à la hauteur des besoins.

C'est vrai que je suis un petit peu fâché parce qu'on avait eu une rencontre de travail avec M. le Maire et M. le Premier Adjoint en novembre ou décembre au cours de laquelle j'avais remis un document où étaient mis à plat tous les éléments du problème. Je n'ai jamais eu de réponse directe, ça arrive à tout le monde de n'avoir pas de réponse mais je pensais qu'au moins le message avait été reçu. Je me suis aperçu que non et cela m'a conduit à informer M. le Maire que dans ces conditions, je ne pourrais plus être son délégué aux transports urbains. Pour moi il est totalement exclu d'être l'homme qui mettra en oeuvre à Besançon la régression du transport public, or c'est cela qui va être voté ce soir, que nous le voulions ou non.

Je trouve curieux d'ailleurs que cette décision qui me paraît lourde de conséquences n'ait fait l'objet d'aucun débat politique, en tout cas à ma connaissance, ni en Municipalité autant que je puisse le savoir car je n'y siége pas, ni en tout autre lieu ou alors le débat a été tenu tellement discret qu'il ne m'en est pas parvenu un seul terme. J'ai longuement lu et relu la note technique par laquelle le Premier Adjoint sur 6 pages très argumentées, très précises, très claires fait la présentation du projet de budget 1998. Je n'y ai même pas trouvé une demi-ligne pour simplement attirer l'attention des collègues sur le fait qu'en matière de transport on prenait une décision délicate, au moins cela. Ce serait quand même bien que tous les collègues sachent ce qu'ils vont voter ce soir.

Au total, je ne peux pas m'associer à ce choix et le seul moyen qui me reste de tirer la sonnette d'alarme, c'est de ne pas voter ce budget, même si je l'ai dit, il me paraît être un bon projet budgétaire global, et de rendre mon mandat de délégué. Pourquoi j'ai fait ce choix ? Parce qu'il m'est apparu clairement qu'il y avait là non pas la conséquence d'une rigueur budgétaire que Jacques VUILLEMIN a fréquemment évoquée mais la conséquence d'options politiques non débattues. Au mois de décembre, souvenez-vous parce que ce n'est quand même pas très loin, a été votée par cette même assemblée la décision d'un important aménagement de parkings au centre-ville, les Remparts Dérasés. Il y a effectivement un problème de voitures à traiter dans ce secteur-là de la ville. Sans confronter d'hypothèses alternatives, nous avons choisi la démarche la plus coûteuse et en même temps la plus significative. L'argent que nous allons mettre dans le parking des Remparts Dérasés, c'est exactement les sommes qui permettraient d'assurer pendant 2 années la hauteur d'investissement indispensable pour nos transports publics. Et il y avait pour le parking des Remparts Dérasés des possibilités d'alternative beaucoup moins coûteuses. En gérant autrement la Charlotte et Isenbart, on pouvait parfaitement ne pas s'engager dans une opération chère et lourde de signification. Je le dis comme je le pense. Mon sentiment est que Besançon est fatiguée d'être depuis 20 ans numéro 1 pour sa politique de transport urbain comparée à toutes les villes françaises, qu'elle est fatiguée de faire la course en tête et qu'on a envie de se reposer, donc personnellement je ne m'inscrirai pas dans cette démarche.

M. LE MAIRE : Il y aurait beaucoup à dire sur cette démarche mais chacun des Adjointes pourrait tenir le raisonnement en cet instant de Gérard JUSSIAUX. Il y a effectivement des besoins à l'enseignement, sur des bâtiments communaux, etc. qui ne sont pas satisfaits, bien sûr parce que le budget ne peut pas être davantage amplifié. C'est vrai que déjà l'an dernier nous avons eu quelques réflexions en commun, Gérard, à ce propos. J'avais quelque peu cédé à ce que je considérais déjà comme un peu un chantage en ajoutant un peu plus de 4 millions au budget supplémentaire, ce qu'il sera peut-être encore possible de faire quand on verra où en est le budget supplémentaire mais

comme je te l'ai dit, une fois cela va, deux fois non, donc j'ai bien compris que tu as écouté ce que l'on s'était dit ensemble.

Et lorsque tu dis on envoie des documents, etc. il n'y a pas de retour mais le retour est fait quand on construit le budget en tenant compte de tous ces éléments. Mais il faut faire des choix. Tu as évoqué le problème des parkings au centre-ville, notamment dans le secteur de la Place du Marché. On va réaliser là un marché, 7 salles de cinéma et le parking des Remparts Dérasés ne suffira pas. Il m'étonnerait fort que les citoyens aillent jusqu'à Isenbart plutôt qu'ici aux Remparts Dérasés. Alors des choix ont été faits après réflexion au sein des différentes commissions concernées. Mais je n'insiste pas, on s'est vu et on s'est très bien compris cette année.

Mme GEIGER : Mon intervention concernera la partie du rapport du budget primitif concernant les déchets urbains. Il y est noté la poursuite de l'étude pour expérimentation et mise en oeuvre de la collecte sélective pour une ligne budgétaire 1998 de 200 000 F. Dans notre contrat d'objectifs pour les Municipales, nous nous étions accordés sur un effort particulier de tri-recyclage des déchets et la mise en place de 2 poubelles chez l'habitant. Nous savons que dans le cadre de la prise de compétences des déchets par le District, les choses ainsi que la constitution du SIBER avancent lentement.

Pour les écologistes, il nous paraît essentiel d'avancer en parallèle sur la collecte des déchets ménagers. Nous prenons acte de cette nouvelle ligne budgétaire et attendons un accroissement de l'effort en la matière. C'est d'autant plus important que nous tenons à signaler que l'ADEME double ses aides à la gestion des déchets municipaux. L'objectif de l'ADEME est de relancer la mise en oeuvre de la politique de gestion des déchets ménagers en favorisant toutes les techniques qui permettent de limiter les flux de déchets allant à l'incinération ou en stockage. Ce coup d'accélérateur mis en place pour une durée de 3 ans vise particulièrement les filières du recyclage et de la valorisation organique. Ainsi, les investissements de collectes séparatives de tris pourront être aidés à hauteur de 50 % de leur montant au lieu de 20 % à 30 % auparavant.

Enfin il faut souligner que l'objectif 2002 en terme de déchets ménagers est porteur d'emplois. Un outil d'études développé par l'ADEME permet aux collectivités locales d'analyser le contenu en emplois de leurs choix techniques en matière de gestion des déchets. Avancer dans la collecte sélective semble un enjeu pour notre ville, les élus écologistes tenaient à le réaffirmer.

M. LE MAIRE : On répondra à tout cela dans un instant.

M. RUEFF : Je voulais juste intervenir pour ne pas laisser dire un certain nombre de bêtises à Mme MONTEL qui sont très significatives de la façon de faire habituelle du Front National, à savoir utiliser une formule à l'emporte-pièce alors qu'elle ne se base sur rien. Lorsque Mme MONTEL parle du budget du Service d'Aide aux Personnes Agées, cela dénote une méconnaissance profonde à la fois du service et de la législation. Ce budget se prépare en accord avec l'Etat et se base sur un prix de journée. Par conséquent, le budget qui est affecté permet au service de fonctionner en entier, à savoir aussi bien le personnel que le fonctionnement et depuis plusieurs années, 32 personnes sont suivies régulièrement à la satisfaction de tous les médecins bisontins. Seulement il est plus facile d'avoir une belle formule que de regarder ce qui se passe dans la réalité.

M. PINARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, un chiffre tout à fait nouveau, positif, risque dans ce budget de passer un peu inaperçu, celui du contingent d'aide sociale. Les prévisions en la matière, pour la première fois depuis plus de 20 ans, sont en baisse. Ce contingent passe de 30 à 28 MF alors que de 1988 à 1996 nous étions passés de 11,6 MF à 26,5 MF, ce qui n'est quand même pas rien et en 1997, nous avons eu une stabilité. Cette fois nous amorcerions, j'emploie le

conditionnel, une baisse. Je rappelle que c'est la somme que la Ville se voit obligatoirement mandater sans avoir à négocier pour sa participation à l'action sociale du Département, je dis bien du Département et non du Conseil Général parce que c'est un abus de langage d'appeler par son assemblée une collectivité locale.

Pourquoi ce plafonnement et cette décrue ? Ce n'est pas simple. Il semble, et c'est important à souligner par rapport à toutes celles et ceux qui croient que nous allons être inéluctablement paralysés par la montée des dépenses d'aide sociale, que cela soit dû à une stabilisation des demandes d'aide sociale car par exemple arrive à l'âge de la retraite une proportion moindre d'agriculteurs qui avaient un taux de couverture sociale extrêmement faible, et arrive aussi, c'est peut-être le phénomène le plus important, une proportion de plus en plus importante de femmes qui, avec l'augmentation du taux d'activité féminin, ont elles-mêmes cotisé. Je crois que ce sont les deux principales raisons. Il faut y ajouter le fait que les services du Département travaillent d'une façon approfondie pour opérer comme il convient en matière de recours sur succession ou pour vérifier que les personnes qui demandent l'aide sociale ne bénéficient pas d'une couverture sociale car il est arrivé dans le passé que des gens sollicitent l'aide sociale car ils ne connaissaient pas leurs droits.

Est-ce que ce sera durable ? On peut se poser la question, notamment compte tenu du nombre de chômeurs. En tout état de cause, même si c'est un fait extrêmement positif, une fois de plus ce sont des sommes importantes, 30 MF, 28 MF qu'on verse comme cela sans le moindre pouvoir de négociation alors qu'on ergote souvent dans une assemblée pour une subvention de 10 000 F. Cela ne doit pas nous empêcher de demander la révision des modes de calcul car je rappelle qu'avec un quart de la population, nous payons toujours à peu près le tiers à cause d'un mode de calcul injuste qui n'est pas imposé par la loi mais qui dépend des critères choisis par l'assemblée départementale, la majorité de celle-ci ayant jusqu'à ce jour dans ce département choisi les critères les plus injustes, à savoir la population, la richesse fiscale et le nombre de demandeurs à l'aide sociale. Or le Département du Doubs est celui où le nombre de demandeurs à l'aide sociale est le plus élevé.

En matière de population, j'ai pu obtenir que par un amendement celle-ci soit diminuée du nombre des chômeurs et des RMIstes mais cela n'a pas une très grande incidence. Je crois que la formule : en matière de contingent d'aide sociale, plus tu as de pauvres plus tu paies résume bien la situation. Et le rapport Sueur sur la politique de la ville pose bien le problème puisque parmi les 50 propositions, je lis la n° 10 : une réforme urgente du mode de calcul du contingent d'aide sociale aujourd'hui contreproductif en matière de solidarité. Je rappelle, parce que ce sont des choses capitales mais qui sont méconnues, qu'il ne s'agit pas que d'une affaire de gros sous et que dans un certain nombre de communes, les maires sont extrêmement réticents en matière d'habitat social car ils ont peur, en acceptant un habitat social, que cela se traduise par l'augmentation du contingent communal. Et il y a une démagogie «poujadiste» à l'égard de maires de quelque couleur qu'ils soient qui veulent faire un effort en matière d'habitat social, quand on parle de répartition de l'habitat social pour éviter une concentration en ghetto, on a là un verrou qui est beaucoup plus important qu'on ne le croit, mais ce n'est pas médiatique donc c'est un problème important qui n'est pas posé.

Je rappelle que dans le domaine social, s'agissant des commissions locales de coordination, il y a eu l'année dernière 1 964 dossiers concernant des foyers de la ville et concernant 3 835 enfants. Cette affaire du contingent d'aide sociale m'amène à dire deux mots, c'est quand même d'actualité, sur les rapports entre villes et départements, d'abord pour saluer ce qui s'est passé hier, j'ai le titre du Monde qui est sorti ce soir : «à l'issue des cantonales, la Droite réalise sa plus mauvaise performance depuis la guerre». Et c'est un succès collectif puisque toutes les composantes de la gauche plurielle progressent, le PC passant de 100 à 136 sièges, le MDC de 10 à 12, le parti socialiste de 312 à 647, le parti radical de gauche de 31 à 36, les verts passent de 1 à 2 mais enfin il y a la ministre qui a été élue

dans des conditions assez remarquables car si vous avez vu certains reportages à la télévision, vous avez pu voir la charge de haine qui se focalisait sur sa personne.

Je voudrais quand même aussi souligner que si l'aide sociale concerne les villes, les villes continuent de se désintéresser de l'institution départementale. Regardez les pourcentages de participation, 58 % à Besançon Nord-Ouest, 59 % à Besançon-Ouest, 75 % à Quingey, 75 % à Montbenoît, 76 % au Russey. Aussi le problème est de savoir si l'institution départementale est toujours adaptée aux grandes villes. J'ai un peu envie de reprendre la formule qu'utilisait François MITTERRAND, les missiles sont à l'Est, les pacifistes sont à l'Ouest, les pauvres sont dans les villes et les Conseillers Généraux à majorité rurale et cela pose un vrai problème à tel point que le rapport Sueur dans son point 9 dit : «il est proposé de procéder à titre expérimental à un transfert de compétences actuellement exercées par le Département en matière d'action sociale et de mise en oeuvre du RMI au sein d'une ou deux agglomérations qui seraient candidates. Au terme de cette expérimentation, il sera proposé soit de généraliser ce transfert, soit de le rendre possible pour les agglomérations volontaires, soit d'y renoncer».

Je sais qu'il n'est pas facile d'avancer dans ce domaine-là. Paris étant à la fois commune et département, les «Parigots» ignorent tout et s'en foutent et c'est pourquoi vous avez un immobilisme que ce soit en matière de scandaleuse fiscalité départementale ou dans ce domaine de l'aide sociale.

D'une manière générale, je pense qu'avec les deux nouveaux Conseillers Généraux, nous sommes désormais en mesure d'assurer et comme Conseiller Municipal Délégué j'en prendrai l'initiative, une concertation entre les 6 élus bisontins. Cette concertation existe à Montbéliard mais elle n'a pu exister à Besançon en raison de l'absence d'un Conseiller Général qui est maintenant sur la baie des Anges -enfin des anges qui sont très tentés par le démon si j'en juge ce qui se passe avec M. PEYRAT et compagnie- et puis aussi de l'indifférence d'un autre Conseiller Général. Je souhaite que cette concertation nous permette d'avancer car il y a des disparités qui ont été utilisées à mon sens pas suffisamment, pendant la campagne électorale. J'en rappelle quelques-unes car on ne connaît pas les réalités. Plus les chiffres sont importants, moins on connaît les réalités. Vous savez que pour la piscine La Fayette, un équipement de plus de 70 MF, nous en sommes à 1,4 MF de participation départementale, que nos anciens députés nous avaient fait l'aumône d'une réserve parlementaire, je reviendrai là-dessus tout à l'heure de 200 000 F, que les démarches conjointes de Jean-Louis FOUSSERET et de Vincent FUSTER ont contribué à monter à 2,5 MF. Quand on a comparé la piscine et le stade Bonal, on a encore été extrêmement évasifs car on ne connaît pas les réalités. La réalité, là voici : il y a 104 MF pour rénover le stade Bonal, Département du Doubs : 16 MF, DUPM : 16 MF, Ville de Montbéliard : 8 MF, Ville de Sochaux : 8 MF plus 56 MF au titre de la dotation initiale du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. J'explique ce dont il s'agit : lorsque dans une collectivité, les bases de taxe professionnelle dépassent un certain plafond, la taxe professionnelle est effectivement perçue mais elle est affectée à un fonds départemental de répartition de la taxe professionnelle dont une partie sert à indemniser celles des localités qui ne bénéficient pas de l'implantation sur leur propre territoire mais qui accueillent une main d'oeuvre qui va travailler disons à Sochaux puisque ce fonds départemental de la taxe professionnelle est d'abord alimenté dans le Doubs par Sochaux, par SIA puis par quelques établissements exceptionnels comme la fromagerie de Santoche par exemple.

Savez-vous quel est le montant net qui est réparti ? 135 MF cette année, de quoi faire saliver tous les adjoints aux finances de toutes les grandes communes. Or sur ce fonds de 135 MF, il y en a 56 qui sont affectés au stade Bonal par décision de l'assemblée départementale, c'est-à-dire que la péréquation qui est faite pour répartir un peu mieux l'argent provenant d'une source de taxe professionnelle ultra-importante type Sochaux bien entendu, revient à arroser ceux qu'on a

plafonnés. C'est aussi une chose sur laquelle j'espère qu'avec mes nouveaux collègues nous pourrions intervenir. Je ne dis pas que nous serons majoritaires mais je pense quand même que c'est important.

Je suis toujours gêné d'aborder des dossiers techniques de ce genre qui sont relativement complexes mais je le répète, cela se passe en commission permanente et personne n'y prête attention. C'est comme sur la politique sociale ; j'ai fait tous les ans une réunion sur les minima sociaux, une réunion de compte rendu de mandat, je n'ai jamais pu obtenir une ligne où que ce soit. Cette année cela devait se faire mais figurez-vous qu'au même moment il y avait une histoire d'émetteur clandestin qui était télécommandé par je ne sais quel parti qui a obtenu 1,12 % des élections à un récent scrutin. Eh oui ! Ce genre d'incident ou d'événement passe avant les minima sociaux.

Je voudrais compléter un tout petit peu ce qui vient d'être dit par mon collègue RUEFF. Madame MONTEL, il ne faut pas dire n'importe quoi. S'agissant du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées, son budget est de 1 948 000 F mais ce n'est pas un budget municipal. Il est alimenté à hauteur de 1 871 000 F par le forfait global annuel. Savez-vous, Madame, qui le paie ? Figurez-vous que c'est un forfait Sécurité Sociale et que nous sommes une des rares villes à gérer avec Bellevaux qui a un système équivalent, un système de services de soins à domicile qui est habilité à servir 32 personnes et cela a été obtenu au temps de M. HUOT. De cela aussi on ne parle jamais. Alors vous dites qu'on n'augmente que de 0,2 % non ! C'est un budget qu'on suit, nous sommes le support si je puis dire de cette affaire. Alors je sais bien que lorsqu'on n'est pas présent à quelque chose on ne sait pas, c'est bien joli «tout nouveau tout beau» mais vous commencez par devenir des anciens et attention car maintenant on peut demander des bilans.

Moi je constate une chose : réunion de la commission d'attribution des subventions aux associations à caractère social, ce qui fait l'objet de très nombreuses critiques. C'est si vous voulez la commission municipale du Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS a son conseil d'administration, son budget propre mais il y a une commission d'attribution des subventions aux associations à caractère social, vous y êtes du moins en principe car depuis le dernier renouvellement elle s'est réunie 6 fois et on ne vous y a jamais vue (rires). Si tout le monde siégeait une fois sur six dans cette assemblée, nous serions paralysés. Je n'y siége pas mais quant à la commission de la communication où je siége régulièrement, elle s'est réunie 10 fois en 1997 on ne vous y a jamais vue et cependant vous étiez permanente politique, vous n'avez pas votre travail professionnel qui vous empêchait d'y assister.

Mme MONTEL : Ce ne sont pas mes affaires.

M. PINARD : Ce ne sont pas vos affaires mais ce sont celles de la collectivité que je sache et quand on est élu et qu'on est nommé dans une commission, on y siége et s'agissant des 7 réunions de la commission environnement, espaces verts, nuisances, salubrité tenues en 1997, on ne vous y a pas vue non plus.

Je ne suis pas contre le fait qu'on fasse un tableau des présents. Monsieur SENNERICH ! Au District vous n'avez pas siégé à une seule des sept dernières séances, alors de grâce, arrêtez !

M. LE MAIRE : Joseph, revenons à des choses plus concrètes et pas d'attaque personnelle.

M. PINARD : Ce n'est pas une attaque personnelle, c'est un constat.

M. LE MAIRE : Tu t'adresses à Mme MONTEL...

M. PINARD : Je veux dire qu'il est normal que dans une assemblée on fasse le bilan des présents. Ecoutez, vous êtes pour les vieilles notions de morale, moi aussi. Quand j'étais élève à l'école primaire, ma maman qui était veuve recevait mon bulletin mensuel et la première ligne, c'était assiduité, exactitude. Eh bien je regrette, en assiduité et exactitude vous auriez 1 sur 6 à l'extrême limite, ce qui veut dire 3 sur 20 !

Je voudrais dire une dernière petite chose. M. le Maire a fait allusion à un article paru dans un hebdomadaire satirique paraissant le mercredi et d'aucuns ont pensé que je pouvais avoir quelques liens avec cet article. Il est vrai que je connais cet hebdomadaire. Cela remonte au temps de la chronique de l'ami bidasse, ce qui ne me rajeunit pas, des contacts que j'ai eus avec ses rédacteurs au temps du livre de Nicolas BRIMAUD et Claude ANGELI sur les milices patronales chez Peugeot, ce qui remonte à 1968. Il y avait une agence intérimaire qui s'appelait l'agence NOTA par hasard et qui avait des agissements sous les ordres du Colonel COCOGNE et du Général FEUVRIER qui n'étaient pas très ordinaires et qu'en tant que syndicaliste j'ai combattus, que certains contacts se sont réactivés comme on dirait dans les réseaux au moment de l'affaire GAUCHER. Il se trouve que la semaine dernière il y a eu un article en page 2 qui reprenait un texte sur la réserve parlementaire à laquelle je suis hostile mais je suis totalement, mais alors totalement étranger à cet article inepte qui d'ailleurs paraît dans une rubrique que je ne lis même pas, où il est question de l'endettement de la Ville et où il est dit des choses totalement fausses. Mais enfin Monsieur ne vous levez pas, ne m'interrompez pas de cette manière-là, je parle de choses importantes puisque cette ville a été mise en cause dans un hebdomadaire, qui d'ailleurs n'est pas tendre pour vous, je veux bien le reconnaître, mais qui est lu par 2 millions de citoyens et qui joue une sorte de rôle de service public dans ce pays car il y a bien des gens qui feraient des bêtises mais que la peur de les voir rapportées dans le Canard arrêtent. C'est comme ça et la France est ainsi faite.

M. BONNET : Je vois qu'on retrouve notre Pinard Déchaîné (rires). Je voudrais revenir au budget. Vous ne serez pas surpris que l'UDF s'associe au RPR dans l'abstention pour des raisons qu'on a développées lors du débat d'orientations, Jean-Claude DUVERGET est revenu sur l'essentiel de ces raisons. Je voudrais simplement poser deux questions très ponctuelles et qui me semblent intéressantes. J'ai comparé deux tableaux, ce ne sont peut-être pas les références exactes, et je ne vois pas les mêmes chiffres. Pour ce qui est des recettes de fonctionnement dans le document relatif au budget, il est question pour 1998 pour les ventes de produits de prestations de services de 73 KF et dans l'annexe 1, sous le même titre produits d'exploitation, ventes produits, prestations de services c'est près de 200 000 KF donc je voudrais savoir s'il s'agit exactement des mêmes éléments et à ce moment-là pourquoi les chiffres ne sont pas les mêmes, et peut-on avoir plus d'éléments pour comprendre.

M. LE MAIRE : On vous les donnera mais ce n'est certainement pas la même chose. Vous cherchez des poux dans la tête.

M. BONNET : Non, vous nous donnez des documents, on les analyse attentivement, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : On vous expliquera cela Monsieur BONNET.

M. BONNET : Je suis très pointilleux vous savez.

M. LE MAIRE : Oh je sais, pas rien qu'aujourd'hui. Continuez de pointiller.

M. BONNET : Quelque chose de plus politique. Vous nous faites état des recettes grevées d'affectation spéciale et on voit les prélèvements sur produits de jeux du Casino à hauteur de 9 400 000 F qui sont affectés obligatoirement aux travaux d'investissement destinés à l'amélioration

de l'équipement touristique effectués dans la commune où est exploité le Casino. Or, en matière d'investissement touristique, dans le document budgétaire je trouve une somme de 1 000 KF pour le camping de Chalezeule, donc je voulais savoir en matière d'investissement touristique quels étaient les autres éléments ? Je me limiterai à cela pour aujourd'hui.

M. RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, j'aurais deux remarques à faire sur le budget mais en préambule, je voudrais revenir sur l'intervention de M. JUSSIAUX. J'avais en effet remarqué, bien que je n'aie pas participé à la dernière commission transport, l'extrême faiblesse du budget attribué au renouvellement des bus de la Ville de Besançon. Je suis surpris car l'an dernier déjà on avait soulevé ce problème et dit qu'on ne pouvait pas renouveler le nombre de bus à ce rythme sous peine d'avoir un certain nombre de véhicules de 25 ou 30 ans d'âge, d'après ce dont je me souviens.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas 50 ans ?

M. RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, c'est vrai que si cette année on consacre 5 MF pour l'achat de bus, cela fait environ 3 bus, si on a 150 bus à Besançon et qu'on en renouvelle 3 par an, je pense que certains bus finiront avec 50 ans d'âge. On pourra les revendre en collection, ce ne sera peut-être pas plus mal vous me direz. Mais je pense que c'est un point sur lequel il faut être attentif car on ne fait là que reporter à la Municipalité future le renouvellement des bus qu'on ne fait pas actuellement.

Je ferai deux remarques sur ce budget. La première est d'ordre technique et est adressée aux élus rédacteurs du document. C'est un document qui est bien fait, détaillé où l'on nous abreuve comme toujours d'une masse impressionnante de chiffres qui, dans de nombreux cas, se recourent, se mélangent entre budget principal, budgets annexes, budget supplémentaire et en fait on s'aperçoit que tout au long du texte on revoit plusieurs fois la même chose.

M. LE MAIRE : Il n'y a rien au budget supplémentaire pour l'instant.

M. RENOUD-GRAPPIN : Mais on en parle.

M. LE MAIRE : On en parle mais il n'y a rien, on le votera plus tard.

M. RENOUD-GRAPPIN : Dans certains cas, il est dit qu'on va attribuer telle somme qui n'est pas prévue au budget principal mais au budget supplémentaire. Je lis un paragraphe qui m'a amusé : «les dépenses d'équipement travaux et acquisitions s'élèvent à 130 MF donc en augmentation de 4 %. Cela démontre la volonté des élus municipaux de favoriser l'investissement (effort apprécié des entreprises)». Ces dépenses, on les retrouve plus loin dans votre document ; les plus importantes sont les 26 MF pour la piscine, les 6 MF pour le Musée du Temps, les 15 MF pour la place du Marché, les 7 MF pour l'achat de terrains divers. Je m'aperçois qu'en fait le reste, si on lit attentivement, c'est de l'entretien, du ravalement, du renouvellement de matériel, de véhicules et de la mise aux normes. C'est tout ce que je vois. Alors lorsque je lis «effort apprécié des entreprises», je suis véritablement amusé car s'il est vrai que les entreprises préfèrent voir partir l'argent qu'elles donnent dans des dépenses d'équipement et d'investissement plutôt que dans des dépenses de fonctionnement, je doute que la faiblesse et l'orientation de ce programme de dépenses leur conviennent. Quand on parle d'investissement dans une entreprise, en général on n'en parle pas dans ce sens-là. Mais c'est vrai qu'il n'y a qu'un seul chef d'entreprise dans toute votre équipe, Monsieur le Maire, et je pense que ses préoccupations se portent plus vers la fiscalité qu'il subit plutôt que vers ce genre d'investissement.

La fiscalité est précisément le point que je voulais aborder en deuxième remarque. Ce budget vient totalement dans la continuité de ses prédécesseurs et on continue d'augmenter sans cesse et sans répit les impôts locaux au-delà des taux de l'inflation. Je me pose chaque année la question : mais où allez-vous vous arrêter ? J'ai déjà un élément de réponse en annonçant ici même que vous arrêterez l'année avant les prochaines élections municipales, j'en prends le pari. Mis à part cette boutade, les questions restent posées. La majorité municipale se plaint que la situation n'est pas facile mais elle continue à augmenter la pression fiscale sans cesse, ça semble être sa solution. On constate que le redressement de Besançon ne se fait pas, bien au contraire, mais on s'entête à vouloir mener la même politique depuis maintenant plus de 20 ans. Jamais vous ne remettez en cause vos erreurs et votre politique parce qu'en fait Mesdames et Messieurs, la situation de Besançon, c'est bien connu, ce n'est pas votre faute, c'est celle des autres : l'Etat, la Région, le Département, la malchance, surtout quand tout ce petit monde est de droite. C'est vrai que c'est plus gênant comme l'a soulevé tout à l'heure Jean-Claude DUVERGET de l'assumer quand tout ce petit monde-là est de gauche. Les vrais responsables en fait de la situation de Besançon, ce sont ceux qui gèrent la Ville et ils doivent l'assumer.

Monsieur le Maire, chers collègues de la majorité, ce n'est pas votre budget qui va attirer les entreprises qui nous sont nécessaires. Je remarque une chose, c'est que nous économisons plus de 18 MF par la renégociation des taux d'emprunts. Cette situation inespérée est due à la situation internationale. C'était l'occasion où jamais de bloquer sans effort la hausse des impôts payés par les Bisontins et de se maintenir au niveau de l'an dernier où, je le rappelle, les impôts ont triplé par rapport au taux d'augmentation du coût de la vie. Une telle innovation aurait été très profitable à la Ville et nous aurait placés dans une situation bien plus favorable par rapport aux villes concurrentes mais on a choisi de dépenser cette manne inespérée. C'est vrai que maintenant tout est noyé dans la masse dans votre budget et il est vrai qu'il est beaucoup plus facile de dépenser l'argent que d'en gagner. Votre politique économique, par sa faiblesse, ne relèvera pas la ville, elle est sans effet, tous les Bisontins le constatent. Le social c'est bien mais lorsque les entreprises ne seront plus là et lorsque les Bisontins iront habiter à l'extérieur parce que les impôts locaux seront trop lourds pour eux, qui paiera votre social ? Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE : Merci de cette litanie catastrophique. Je voulais simplement vous dire Monsieur RENOUD-GRAPPIN, que je suis responsable de la politique menée par cette ville depuis 21 ans, nous sommes responsables, l'équipe, et jamais nous n'avons dit que les responsabilités étaient ailleurs. C'est nous qui gérons cette ville, nous estimons que nous la gérons bien, vous peut-être pas. Si nous avons indiqué que les chefs d'entreprise étaient satisfaits, c'est que nous avons eu des contacts, des coups de fil et même des courriers de chefs d'entreprise qui nous félicitaient d'investir. On n'a pas inventé. Maintenant si vous avez trop de chiffres, ne vous plaignez pas parce que quand on n'en met pas beaucoup, vous vous plaignez qu'il n'y en a pas assez. On vous transmet toutes les annexes indispensables, réglementaires. Vous avez bien entendu beaucoup de travail pour lire et surtout comprendre car vous comprenez tout à l'envers mais enfin c'est normal quand on est de l'opposition.

M. POMEZ : Une dernière remarque Monsieur le Maire, sur les priorités de la Municipalité pour 1998 qui sont clairement affichées et notamment l'une d'entre elles qui est l'action en direction de la jeunesse, notamment avec la politique des emplois jeunes. A cet égard, je vous reformulerai la proposition que j'avais faite lors du Conseil Municipal du 3 novembre dernier. A cette date, M. le Premier Adjoint nous avait assurés que le dispositif emplois jeunes n'exclurait pas les jeunes non diplômés et je cite qu'il allait de soi bien entendu que les jeunes de niveau d'études inférieur au BAC ne seraient pas oubliés. Je tiens à signaler qu'en février dernier, en commission économique, on a vu les caractéristiques des premières conventions pour l'emploi des jeunes sur le bassin d'emplois de Besançon. Parmi les 21 postes créés, 20 relevaient d'un niveau BAC + et 1 d'un niveau CAP. Or la

caractéristique, je vous le rappelle, du chômage des jeunes sur notre bassin d'emplois est que 64 % de ces emplois sont de niveau 5, 5 bis et 6 c'est-à-dire pour le dernier cas sans diplôme. Alors il me semble qu'il serait judicieux pour rééquilibrer le dispositif emplois jeunes devenu malgré lui excluant vis-à-vis de certaines catégories alors qu'il se voulait au départ sans condition et largement ouvert, de fixer des critères d'octroi. La participation de 10 % de la Ville de Besançon aurait alors un sens politique puisqu'elle permettrait le rééquilibrage du dispositif vers les jeunes non diplômés ou peu diplômés. Je suis sûr que les services de l'Etat seront favorables à une telle initiative. Nos députés pourront même faire remonter à Mme le Ministre de l'Emploi cette initiative d'une collectivité territoriale au sein du dispositif emplois jeunes. C'est pour cela que je souhaite donc que notre assemblée prenne la décision d'assortir notre participation à des critères d'octroi.

M. LE MAIRE : Vont déjà répondre quelques adjoints concernés directement. Maurice THIRIET pour les conseils de quartiers, Daniel ANTONY pour le PSI, Bernard REGNIER pour les transports publics, Martine BULTOT pour la collecte des ordures ménagères et Claude JEANNEROT pour les problèmes économiques.

M. THIRIET : Je serai assez court. Si l'ensemble des conseils de quartiers n'est pas en ce moment installé, c'est que nous avons été pris par surprise par une dissolution en 1997 de l'Assemblée Nationale car effectivement le rythme que nous avons choisi nous amenait normalement en décembre 1997.

Deuxième élément, et je tiens à le dire, nous avons pu constater qu'un co-président issu d'un conseil de quartier s'est présenté comme candidat aux cantonales au profit de la majorité départementale, ce qui tord le cou à un certain nombre de remarques sur le fait que nous aurions mis en place des «soviets».

Je voudrais simplement dire qu'en ce moment 500 à 600 personnes viennent dans les conseils de quartiers, que ces conseils de quartiers commencent à trouver leur rythme et je veux prendre deux exemples.

Premier exemple : celui des Clairs-Soleils. Il est évident qu'il nous a indiscutablement fait avancer dans la réflexion et dans les propositions. C'est là que nous avons avec les habitants, les services de la Ville et nos partenaires, mis en place le démarrage de la police de proximité réclamée à présent dans tous les quartiers de Besançon. Si cela était mauvais, on ne nous le demanderait pas !

Deuxième élément, la revitalisation économique de ce quartier ; elle a été traitée conjointement avec Claude JEANNEROT et débouche en ce moment sur un certain nombre de propositions dont l'installation, le 1^{er} avril, d'un marché d'une exceptionnelle ampleur qui sera aussi une fête populaire. Paulette GUINCHARD-KUNSTLER travaille également pour l'arrivée dans ce quartier de services publics demandés par les habitants.

Deuxième exemple : le conseil de quartier de Planoise, installé récemment. La première interpellation que nous avons eue concernait l'animation jeunesse. Et bien avec ce conseil, nous sommes en train de réfléchir pour mettre en place pour septembre prochain car ce ne sont pas des choses simples, un dispositif nouveau et une façon de communiquer nouvelle, c'est tout un travail de fond.

Donc les conseils se mettent en route à leur rythme, sans bravade, sérieusement pour ne pas effectivement tromper les habitants et d'une certaine façon nous discréditer nous-mêmes. C'est un travail continu, sérieux, qui est effectivement quelquefois difficile, la presse s'en fait souvent l'écho mais c'est comme cela que nous envisageons le dialogue de proximité que nous avons voulu mettre en place.

M. ANTONY : Quelques mots Monsieur le Maire pour parler du Parc Scientifique et Industriel. Bien évidemment, nous regrettons tous la lente maturation de ce PSI mais peut-être aussi le trop grand nombre de partenaires animés de motivations divergentes n'est-il pas un facteur favorable ? Je voudrais cependant donner acte à la Région. Elle est solidaire de la Ville et tire dans le même sens que nous pour promouvoir un technopole digne d'une capitale régionale. Cependant, l'avènement du PSI est imminent, les péripéties liées à la désignation du Président du Conseil Régional vont retarder de quelques jours la tenue d'un comité qui doit approuver le dossier de réalisation. Ce dossier de réalisation va nous permettre de rendre le PSI opérationnel à l'automne prochain. Nous avons, dans le même temps, demandé à M. le Préfet l'utilité publique pour accélérer la prise de possession des derniers terrains nécessaires. Néanmoins, je voudrais dire que ces lenteurs n'ont pas porté préjudice à l'installation d'entreprises de haute technologie, celles-ci s'implantent sur le très attractif parc La Fayette. Nous venons de signer le permis de construire pour l'usine AKTEO ; bientôt ce sera le tour de LIP Précision en attendant l'agrandissement d'AIR Automation. Ce que souhaitent les entreprises avant d'examiner la seule taxe professionnelle, c'est un environnement de qualité en matière de recherche, d'enseignement supérieur, de réseau d'entrepreneurs, de transports en commun, de loisirs et de logements. Cet environnement, nous l'avons à Besançon.

Pour ce qui est de l'offre en matière de terrain industriel, outre le PSI et ses 35 hectares qui seront opérationnels à l'automne prochain, je le répète, il faut rappeler les 6 hectares achetés récemment à Casino à Châteaufarine et ceux du pôle santé lancé avec la ZAC des Hauts du Chazal près du CHU, sans oublier les quelque 15 hectares d'activités tertiaires qui sont envisagés dans la ZAC des Hauts de la rue de Vesoul que nous proposerons à cette assemblée au prochain Conseil Municipal.

Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a très bien rappelé notre politique globale et transversale en matière de développement économique. L'urbanisme apporte sa contribution en matière de gestion des espaces économiques et en terme de développement économique direct. L'opération CHORUS a déjà été évoquée pour le centre-ville ; il faudrait y ajouter l'impact considérable de l'opération «Besançon nettoie ses façades». Charles AUTARD fera le point de cette opération dans un tout prochain Conseil Municipal et vous verrez combien les subventions que nous versons constituent un fantastique levier pour embellir la ville et donner du travail à quantité de PME du bâtiment.

M. JEANNEROT : C'est vrai que l'urbanisme et le développement économique ont des proximités. Je crois qu'on peut donner acte à M. DUVERGET d'une certaine constance dans ses propos autour de ce thème du développement économique mais cette constance, à mes yeux, a une allure un petit peu répétitive. Je crois qu'on pourrait d'ailleurs reprendre chacun des débats budgétaires, on y retrouverait mot pour mot ce que vous avez dit ce soir. Mais ce qui m'ennuie un petit peu, c'est qu'on fait dans cette affaire comme si les réponses n'étaient jamais entendues, comme si les réalités n'étaient pas vues ou n'existaient pas. Au dernier Conseil, je vous ai présenté ici même une implantation d'entreprise nouvelle de 50 emplois, LOC MARIA. Je n'attendais pas des félicitations de l'opposition mais c'est au moins l'illustration concrète de ce que nous tentons de faire avec beaucoup de difficultés au fil de l'eau et au fil des mois.

J'aimerais articuler ma réponse à M. DUVERGET autour de trois points tout en étant bref parce que je ne veux pas redire ce qui l'a déjà été à maintes reprises ici. Quelle est la réalité, quelle est notre ambition et quelle est notre politique ?

Quelle est la réalité ? Besançon, Monsieur DUVERGET, Monsieur RENOUD-GRAPPIN n'est pas une ville sinistrée. Je crois qu'il faut rappeler un certain nombre de vérités premières, Besançon a su maintenir son potentiel d'emplois et sur un plan plus conjoncturel, c'est un événement qui est

passé inaperçu, le taux de chômage au 31 décembre dernier est passé en dessous des 10 % au niveau départemental, ceci sans que je sache, il y ait d'hémorragie de la population active. Donc je crois qu'il faut ramener les choses à la réalité et nous n'avons vraiment pas, je le redis encore, à envier le Nord de la région qui présente beaucoup plus de difficultés structurelles que nous. Je suis un petit peu agacé d'être présenté, puisque j'ai en charge le développement économique, comme celui qui dormirait derrière son bureau alors que ce n'est pas le cas, nous ne dormons pas.

Deuxième point, quelle est notre ambition ? Notre ambition se traduit dans des axes politiques concrets, c'est en effet maintenir et développer l'emploi existant mais singulièrement l'emploi industriel. Notre ambition est aussi de faire venir des investisseurs. Nous avons une politique au service de cette ambition figurez-vous et elle s'inscrit non pas dans du bla-bla, des incantations généreuses ou faciles mais dans des plans d'action concrets. Ils ont été rappelés d'ailleurs pour l'essentiel par le Premier Adjoint tout à l'heure. Je veux simplement y ajouter quelques points : politique de soutien à l'immobilier d'entreprises pour mémoire, cela a été évoqué par Daniel ANTONY, mise en place de Besançon Congrès, ça n'existait pas il y a deux ans, c'est une initiative concrète génératrice de développement, je vous remercie d'ailleurs Monsieur DUVERGET d'en avoir souligné l'intérêt, toutes les actions menées au titre de l'accompagnement de l'activité commerciale, les emplois jeunes, ce que nous sommes en train de faire n'est pas négligeable. Ce n'est pas simplement une action à caractère social mais aussi une action à caractère évidemment économique car elle génère de l'activité, de l'initiative et au bout du compte elle permet à des gens de consommer et d'être présents sur le territoire comme les autres.

Je fais une parenthèse pour répondre à Christophe POMEZ. Très partiellement, il a évidemment raison dans son exigence de voir arriver sur ces emplois des jeunes de faible niveau de qualification. Je rappelle d'ailleurs au passage que c'est l'instruction de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité de réserver au moins 20 % de ces emplois à des niveaux 5. Nous sommes en train de mettre en place les dispositions nous permettant de tenir cette exigence.

Pour terminer sur ce point, vous avez raison Monsieur DUVERGET sur un élément, je suis bien obligé de vous en donner acte, il faut faire plus et mieux dans la recherche des investisseurs parce que c'est l'enjeu majeur de notre avenir économique. Ce que nous faisons aujourd'hui c'est bien mais nous avons et nous devons avoir l'ambition collective de faire mieux. De ce point de vue, le PSI, Daniel ANTONY l'a dit sous l'angle qui est le sien c'est-à-dire sous l'angle urbanistique, constitue en effet un outil majeur. Je rappellerai que le PSI néanmoins, ce n'est pas une zone d'activité, c'est aussi un concept qui a l'ambition de générer du développement par le fait qu'il repose sur un triptyque qui est formation - production - recherche et on pense qu'autour de ces trois éléments en effet, nous allons pouvoir faire émerger du développement. Nous avons levé récemment car il fallait commencer par cela des obstacles de nature foncière mais cela ne suffit pas. Il faut tout simplement, quand je dis tout simplement c'est sans doute cet exercice-là qui est le plus compliqué, le commercialiser, y attirer des investisseurs. Et ce n'est pas parce que nous aurons une belle structure sur place qui fonctionnera que cela marchera tout seul. J'ai proposé ici Monsieur DUVERGET, il y a quelques mois une initiative sur laquelle aujourd'hui j'ai le plaisir de vous le dire, nous avançons concrètement. Cette initiative, c'est la création d'un commissariat régional à l'industrialisation. C'est un outil DATAR qui permet d'être en réseau avec l'ensemble des investisseurs du monde entier. C'est autrement plus efficace que ces voyages à l'aveugle que telle collectivité organise au Japon. C'est une organisation véritablement en réseau qui permet de toucher tous ceux qui peuvent venir investir sur notre terre. Et ce n'est pas une incantation, ni un souhait, ni un vœu pieux, le Préfet de Région, j'ai le plaisir de vous l'annoncer et vous le savez bien d'ailleurs Monsieur DUVERGET, vient d'être missionné par M. GUIGOU, le Délégué à l'Aménagement du Territoire pour mettre en place ce commissariat qui, je le crois, et ce serait une bonne chose, sera de

dimension interrégionale et que nous pourrions faire fonctionner en complémentarité avec la Bourgogne.

Voilà les quelques éléments que je voulais souligner mais je ne veux pas refaire ce soir, même si j'en ai très envie, le débat économique que nous avons eu mais franchement je crois que nous ne rendons pas service à notre ville, je m'adresse là à MM. DUVERGET et à RENOUD-GRAPPIN lorsque nous faisons croire que cette ville s'est endormie. C'est contraire à la réalité statistique et là nous pouvons le démontrer et c'est contraire surtout à la réalité opérationnelle que nous mettons en oeuvre au quotidien dans cette ville. Je peux en témoigner étant à la tête du Service Développement Economique depuis maintenant 3 ans comme le rappelait la Députée Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, et en 3 ans je peux en effet de ce point de vue présenter un bilan qui est significatif.

Mme BULTOT : Pour répondre à Karine GEIGER, je voudrais dire déjà que j'ai très prochainement l'intention de réunir une commission environnement qui sera totalement consacrée à ce sujet, à laquelle d'ailleurs j'inviterai l'ADEME ainsi que d'autres partenaires parce que les choses évoluent dans ce domaine assez rapidement et il y a de nouvelles aides possibles. Ce dont on est sûr, c'est qu'on ne va pas trier pour trier. On ne va trier que ce qui a des filières de recyclage sûres. Ce qu'il faut aussi, c'est une sensibilisation très importante des habitants en amont du tri mais aussi en aval, c'est-à-dire qu'il faut aller évaluer la qualité du tri chez les habitants eux-mêmes et là il y a des emplois à créer, ce sont ce qu'on appelle les ambassadeurs du tri. Nous allons mettre 200 KF pour réaliser des études pour mettre une deuxième poubelle chez l'habitant. Nous allons prendre des quartiers tests car on ne trie pas de la même façon dans une zone pavillonnaire que dans un immeuble et on ne trie pas non plus de la même façon dans un grand immeuble que dans un petit immeuble. Nous savons d'ores et déjà que dans la deuxième poubelle, nous ne mettrons que les cartons, les papiers et les plastiques.

Il y a un deuxième point très important sur lequel j'aimerais avoir votre attention s'il vous plaît, c'est la question de la création du SIBER. Il est impératif qu'il soit créé le plus rapidement possible. A la réunion de Micropolis, il a été espéré pour le premier semestre 1998, il faut absolument que ce délai ne soit pas dépassé pour deux raisons. Premièrement, les maires des communes, nous aussi d'ailleurs, sommes dans l'expectative par rapport au démarrage du tri, or on risque de voir des maires partir chacun de leur côté et ainsi ne plus avoir de cohérence et de gain de productivité dans la mesure où au niveau des filières, c'est la masse qui compte.

La deuxième chose qui est extrêmement importante, c'est qu'actuellement nous avons une mise en demeure par rapport aux fumées et nous risquons, si les travaux ne sont pas commencés dans un délai très rapide, purement et simplement la fermeture de l'usine d'incinération. L'exemple de l'usine d'incinération de Lille est là pour nous montrer que c'est tout à fait possible. Je pense donc que les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition ici, doivent actuellement mettre tout leur poids pour convaincre les maires et les présidents des syndicats de collecte des communes qui vont constituer le SIBER pour les convaincre de ne pas «traîner les pieds» comme ils sont en train de le faire actuellement car je crois qu'ils ne sont pas véritablement conscients de ce qui va leur tomber dessus dans un très proche avenir.

M. REGNIER : Je vais essayer d'être bref Monsieur le Maire. Je vais déjà répondre à M. POMEZ par rapport au PDU. Dans le cadre du schéma directeur, une grande étude est en train de se terminer sur l'ensemble des moyens de déplacements. Nous aurons cette étude fin juin et partant de là nous travaillerons tout le deuxième semestre sur le PDU, en liaison avec les quartiers, la périphérie, le schéma directeur, le TGB, le Département et les communes intéressées et je pense que cela donnera lieu à un débat en Conseil Municipal.

Par rapport à la question soulevée par Gérard JUSSIAUX, je voudrais simplement lui répondre que je regrette sa décision. Elle ne m'étonne pas puisque c'était quand même dans l'air déjà depuis un petit moment. Nous avons bien travaillé ensemble depuis maintenant 9 ans mais je trouve quand même un petit peu mesquin de parler de 5 MF car il a quand même les chiffres. Je veux dire que l'investissement pour 1998 ce n'est pas 5 MF mais 11 210 000 F pour être précis ; c'est quand même loin déjà de ce qu'on avait au budget primitif de l'année dernière. Je suis entièrement d'accord avec lui sur le nombre et les problèmes que cela pose. L'année dernière on avait prévu l'achat de 4 bus au budget primitif, on en a ajouté 4 au budget supplémentaire. Cette année on en inscrit 6 au budget primitif, je ne sais pas ce qu'on pourra ajouter au budget supplémentaire.

Je suis entièrement d'accord avec lui sur les 10 qui sont nécessaires au renouvellement mais je pense qu'il faut quand même rappeler les chiffres. La part pour la CTB en 1997, cela a été 32 076 000 F (BP et BS), et la part Ville rien qu'au BP c'est 33 MF c'est-à-dire que dès cette année on inscrit déjà plus que l'année dernière. Alors c'est vrai qu'il y a une part en fonctionnement plus importante cette année car on a bloqué les tarifs, il y a aussi le coût des cartes chômeurs qui a pas mal grevé le coût de fonctionnement puisqu'on est passé de 2,9 MF en 1996 à 4,52 MF en 1997 pour atteindre 5,14 MF en 1998, donc vous voyez un petit peu l'augmentation des coûts en fonctionnement.

Ce qu'on peut dire aussi, c'est que l'investissement total l'année dernière était de 15,2 MF. Au BP de cette année, il est déjà de 14,240 MF. Donc dire qu'on ne fait pas l'effort ou qu'on a une option politique non débattue, je ne peux pas être d'accord et je le lui ai dit en commission. Je n'ai jamais entendu personne en Municipalité, ni le Maire ni le Premier Adjoint ni aucun collègue dire qu'on allait diminuer le coût de fonctionnement de la Compagnie de Transports. Ce serait très difficile pour arriver à une telle hypothèse et cela ne se ferait pas du jour au lendemain, mais ce n'est pas du tout d'actualité. Bien au contraire, nos réflexions portent plus sur leur développement puisqu'en liaison avec nos collègues de l'urbanisme, on réfléchit sur l'implantation du pôle santé dans le secteur de l'hôpital. Si l'on prend des décisions comme celle-là, il va falloir réorganiser et investir encore plus dans les transports car il n'est pas question demain d'emmener là des étudiants si l'on ne redéveloppe pas de nouvelles lignes.

C'est vrai qu'il y a un problème d'investissement, il ne faut pas se le cacher. Tout le monde en est conscient mais le Maire et le Premier Adjoint sont conscients aussi qu'on ne peut pas rester d'année en année en dessous des 10 bus de remplacement. Il va donc falloir qu'on trouve l'argent nécessaire pour y arriver.

Ce que je peux dire aussi, c'est qu'il y a toujours en réserve dans les comptes CTB 2,5 MF pour acheter des bus hybrides qui devraient, espérons-le, arriver l'année prochaine puisque la décision devrait être prise fin avril au niveau de l'Europe afin de désigner tous ensemble un constructeur. Ainsi, avec les fonds européens, on devrait pouvoir acheter 4 bus. Il ne faut pas dramatiser et surtout ne pas parler d'option politique non débattue ou dire que Besançon ne veut plus être en tête en ce domaine. Je m'élève fortement contre ces affirmations.

M. VUILLEMIN : Au fond, les questions sont toujours les mêmes et je pourrais presque, à la limite, préparer les réponses d'avance. On nous reproche la fiscalité, la taxe professionnelle trop élevée. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. J'ai essayé d'être clair s'agissant de la fiscalité, j'ai montré au contraire qu'au cours des dernières années elle avait baissé, j'ai donné des pourcentages ; année après année, la Municipalité a toujours eu le souci de limiter l'impact de la pression fiscale.

Un mot sur la taxe professionnelle : elle est à Besançon très inférieure à la moyenne nationale et il suffit de regarder tous les classements, toutes les revues que vous voulez, elles confirment toutes ce fait. Je voudrais aussi rappeler, je l'ai déjà dit, qu'un chef d'entreprise ne choisit pas une ville en fonction du taux de la taxe professionnelle, il regarde les voies de communication, la présence de laboratoires d'université, etc. A Besançon, il y a cela et dans cette perspective, le PSI est un atout formidable pour notre Ville.

Je voudrais rajouter un mot sur l'économie. On dit aussi «Besançon n'est pas attractive», etc. En septembre l'année dernière, un très beau document a été édité par le Service Economique de la Ville où il y avait des témoignages d'entreprises, je cite : «le bassin d'emplois de Besançon, grâce à son enseignement, son personnel, son environnement de PME offre au biomédical le juste équilibre entre tradition et ouverture». Ce n'est pas nous qui le disons. «Nous avons choisi de nous implanter à Besançon car nous y avons trouvé le cadre propice à notre développement, de l'environnement spécifique aux fournisseurs et partenaires micro- techniciens, de la proximité de nos principaux marchés à la qualité des hommes et de leur formation, ingénieurs ou techniciens et tout spécialement les professionnels». Dans ce document, il y a plein de témoignages comme ceux-ci, je vous invite à les relire.

Un mot sur le transport : on ne va pas se lancer dans une bataille de chiffres. Je voudrais simplement ajouter deux choses si vous permettez. La CTB est une entreprise qui marche, une entreprise dont nous sommes fiers et nous ne sommes pas fatigués qu'elle soit en tête. Bernard REGNIER a rappelé les chiffres, c'est vrai que ce n'est pas 5 MF, c'est 11,2 MF, cela change quand même singulièrement le paysage et je voudrais aussi rappeler une chose à Gérard JUSSIAUX : quand il y a deux ans les problèmes de la CTB concernant la baisse des recettes ont commencé, tu es venu me voir et tu m'as demandé si la CTB pouvait compter sur la solidarité financière de la Ville. Je t'ai immédiatement répondu oui et je ne savais pas alors combien cela coûterait. Je crois que cette anecdote suffit pour montrer l'attachement de la Ville à son entreprise CTB dont encore une fois elle est fière.

Quelques questions particulières : M. BONNET a parlé des recettes du Casino qui doivent être affectées aux dépenses de tourisme, etc ; regardez la Citadelle 3 MF, le camping 1 MF, le Centre de la Mouillère 1,3 MF, etc. les 9,6 MF qu'on a inscrits s'y retrouvent largement.

Je voudrais rassurer Christophe POMEZ concernant les emplois jeunes. Je peux dire et j'en suis fier que sur les emplois jeunes créés par la Ville en interne, plus de 50 % de ces emplois sont proposés sans condition de diplôme. C'est bien la confirmation du choix municipal en la matière.

En conclusion, je voudrais rappeler les points forts de ce budget : une fiscalité modérée, un emprunt limité et malgré ou à cause de tout cela comme vous voudrez, en tout cas à cause de la capacité d'autofinancement très importante, un programme d'investissement considérable qui passe de 170 MF à 201 MF, soit autant de millions injectés dans le secteur économique, montrant par là la volonté municipale de soutenir l'activité économique et l'emploi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 Conseillers votant contre et 8 s'abstenant, adopte le budget primitif de l'exercice 1998.

Récépissé préfectoral du 14 avril 1998.